

2018



LES CLÉS POUR ANTICIPER ET AGIR

CATALOGUE DES FORMATIONS DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

 À JOUR DES ORDONNANCES - COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE - NOUVELLES NÉGOCIATIONS



COMITÉS D'ENTREPRISE
CHSCT
COMITÉS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES
COMMISSIONS SSCT
DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL
COMITÉS DE GROUPE ET COMITÉS EUROPÉENS
OUTILS POUR L'ACTION SYNDICALE
FORMATIONS D'ACTUALITÉ

LE GROUPE APEX ISAST

ET LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL



ÊTRE REPRÉSENTANT DU PERSONNEL C'EST ...

Comprendre les comptes de votre entreprise ou de votre groupe, anticiper les difficultés et devancer les réorganisations, cerner les enjeux sur l'emploi, les conditions de travail et les rémunérations, clarifier la stratégie et ses conséquences, repérer les impacts des projets sur l'organisation du travail...

Mais aussi, prévenir les risques pour la santé, analyser les conditions de travail et proposer des alternatives...

... Autant de sujets de préoccupation pour les instances représentatives du personnel

... Autant de possibilités d'y répondre, en utilisant les moyens que vous offre la loi.

LE GROUPE APEX ISAST, C'EST ...



130 CONSULTANTS ET EXPERTS au service des Élus, des CE, des CHSCT et des Organisations Syndicales pour vous permettre d'agir avec clarté et pour obtenir des réponses précises des directions.



UN GROUPE INDÉPENDANT travaillant avec objectivité et opiniâtreté au service exclusif des salariés et de leurs représentants.



DES EXPERTISES MULTIPLES ET COMPLÉMENTAIRES du cabinet APEX (expertise comptable, sociale, économique et financière) du cabinet ISAST (expertise santé et conditions de travail) et de leur Institut de formation commun (APEX-ISAST FORMATION).



DES COMPÉTENCES ET DES SYNERGIES PLURIDISCIPLINAIRES afin d'intervenir rapidement, avec tous les savoir-faire nécessaires, sur tous les types de missions et dans tous les secteurs économiques, de la PME à la multinationale cotée en Bourse.



UNE IMPLANTATION RÉGIONALE pour favoriser la réactivité et la proximité géographique nécessaire avec les élus.



UNE EXPÉRIENCE ACCUMULÉE AU FIL DES ANS ET DES MISSIONS de toute nature vous donne la garantie d'un accompagnement pertinent à vos côtés.

Après les lois Macron, Rebsamen et El Khomri, les ordonnances 2017 bouleversent à nouveau les repères des représentants du personnel. **Pour vous aider à préparer au mieux la transition vers le comité sociale et économique, nos formateurs ont décrypté l'ensemble des textes et sauront vous apporter des réponses précises.** Nous vous accompagnons également dans la **préparation des négociations, de plus en délicates et sous contraintes** : ruptures conventionnelles collectives, accords d'entreprise primant sur la convention collective ou sur le contrat de travail, etc.

Avec une expérience de plus de vingt ans auprès des représentants du personnel, **plus de 1500 élus formés** chaque année et une **cinquantaine de formations au catalogue**, nous proposons des **formations résolument opérationnelles**. Nous voulons aider concrètement les représentants du personnel dans leurs différentes missions en privilégiant **des formations en petit groupe**. Notre approche personnalisée prendra en compte l'ancienneté de votre mandat, votre secteur d'activité ou encore la taille de votre structure.

Pour prolonger la formation, nous restons à votre écoute avec une assistance téléphonique gratuite de six mois sur tous les sujets abordés lors de la session.

Pour en savoir plus ou pour vous inscrire à une de nos sessions, rendez-vous sur notre site Internet **www.apex-isast.fr** à la **rubrique formation des élus** ou prenez contact avec nous :

Alexandra Veyrie Tél : 01 53 72 00 11
Jessica Loison Tél : 01 53 72 00 10
formation@apex-isast.fr





Une palette complète de formations au service de tous les représentants du personnel



Organisme agréé pour les formations CE et CHSCT

SOMMAIRE

FORMATIONS D'ACTUALITÉ

NOUVEAU	Réforme du droit du travail : l'essentiel des ordonnances // 1 jour	P.12
NOUVEAU	Mettre en place le futur comité social et économique // 2 jours	P.13
NOUVEAU	Maîtriser les évolutions de la négociation collective // 1 jour	P.13
NOUVEAU	Formation économique des membres du CSE // 3 jours	P.14
NOUVEAU	Élus comité social et économique : formation en santé, sécurité et conditions de travail // 3 jours	P.15
NOUVEAU	Membres de la commission santé sécurité conditions de travail // 5 jours	P.16

CE

Formation des membres du CE // 3 jours	P.17
CE, nouvelle donne - formation de renouvellement des membres du CE // 3 jours	P.18
Formation approfondie des membres du CE // 5 jours	P.19
Délégation unique du personnel CE/DP/CHSCT // 3 jours	P.20
Délégation unique du personnel // 3 jours	P.21
Diagnostic économique et financier // 2 jours	P.22
Secrétaire du comité d'entreprise // 1 jour	P.23
Trésorier : gérer les budgets du comité // 2 jours	P.24
Préparer la consultation sur la politique sociale // 2 jours	P.25
Savoir utiliser le bilan social // 1 ou 2 jours	P.26
La base de données économiques et sociales // 1 jour	P.27
Formation professionnelle // 1 jour	P.27
Égalité professionnelle // 1 ou 2 jours	P.28
Agir face aux PSE et aux plans de départs volontaires // 1 jour	P.29
Agir dans les réorganisations et les fusions // 1 jour	P.30
Temps de travail, organisation du temps de travail // 1 jour	P.31
La rémunération // 2 jours	P.32
Participation, intéressement et plans d'épargne // 1 jour	P.32
Les groupes de sociétés // 1 jour	P.33
L'entreprise confrontée aux marchés boursiers // 1 jour	P.33
Les entreprises et la mondialisation // 1 jour	P.33
La crise : pourquoi, comment, jusqu'à quand? // 1/2 journée	P.33

CHSCT

Formation des membres du CHSCT (- 300 salariés) // 3 jours	P34
Formation des membres du CHSCT (+300 salariés) // 5 jours	P35
Formation des membres du CHSCT (- 300 salariés) – stage de renouvellement // 3 jours	P36
Formation des membres du CHSCT (+300 salariés) – stage de renouvellement // 5 jours	P37
Secrétaire du CHSCT // 1 jour	P38
Agir sur les risques psychosociaux // 2 jours	P39
Agir face à une situation de crise // 1 jour	P40
Agir contre la pénibilité au travail // 1 jour	P40
Agir face au lean management // 1 ou 2 jours	P41
Agir sur les projets modifiant les espaces de travail // 1 jour	P41
Agir sur les entretiens individuels d'évaluation // 1 jour	P42
Agir sur les troubles musculo-squelettiques (TMS) // 1 jour	P42
Le document unique d'évaluation des risques professionnels // 1 ou 2 jours	P43
Formation des membres du CHSCT fonction publique hospitalière // 5 jours	P44
Formation des membres du CHSCT fonction publique d'État // 5 jours	P44
Formation des membres du CHSCT fonction publique territoriale // 5 jours	P44

DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

Formation des délégués du personnel // 1 ou 2 jours	P45
---	-----

COMITÉS DE GROUPE

Comité de groupe // 1 jour	P46
----------------------------	-----

COMITÉS D'ENTREPRISE EUROPÉENS

Comité d'entreprise européen // 1 jour	P46
--	-----

OUTILS POUR L'ACTION SYNDICALE

Négociation annuelle sur la rémunération et le temps de travail // 1 ou 2 jours	P47
Négociation annuelle sur l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail // 2 jours	P48
Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) // 1 ou 2 jours	P49
Représentation syndicale dans l'entreprise // 1 jour	P50
Communiquer avec les salariés // 1 jour	P51



LE DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS

LES ÉLUS DU CE

Le droit à la formation pour les élus des CE est inscrit dans l'article L. 2325-44 du Code du travail : « Les membres titulaires du comité d'entreprise [...] bénéficient [...] d'un stage de formation économique d'une durée maximale de cinq jours [...]. Cette formation est renouvelée lorsqu'ils ont exercé leur mandat pendant quatre ans, consécutifs ou non. »



LE FINANCEMENT

Le financement de cette formation est assuré pour :

- les salaires, par l'entreprise (le temps passé à la formation est payé comme temps de travail et n'est pas imputé sur le crédit d'heures) ;
- le coût de la formation, par le comité sur son budget de fonctionnement ;
- les frais de déplacement et de séjour, par le comité sur son budget de fonctionnement.

Toutefois, un certain nombre d'entreprises acceptent de prendre en charge tout ou partie de ces frais. Une négociation sur cette question peut être ouverte. Les élus peuvent également utiliser leurs heures de délégation pour se former.

La législation ne prévoit pas de droit à la formation pour les suppléants. Un certain nombre d'entreprises acceptent que les suppléants prennent part à la formation et prennent en charge leurs heures de travail. Leur formation pourrait aussi être financée par le budget de fonctionnement du CE.

LES MEMBRES DE LA DUP ÉLARGIE (CE + DP + CHSCT)

Le droit à la formation pour les élus des CHSCT est inscrit dans l'article L. 4614-14 du Code du travail : « Les représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions. Cette formation est renouvelée lorsqu'ils ont exercé leur mandat pendant quatre ans, consécutifs ou non. » La durée de cette formation est de 5 jours pour les établissements de plus de 300 salariés et de 3 jours pour les autres. Avec l'accord de l'employeur, ce congé est fractionnable en deux fois.



LE FINANCEMENT

C'est l'entreprise qui doit prendre en charge les coûts de formation.

Ce qui comprend :

- les salaires, le temps passé à la formation est payé comme temps de travail et n'est pas imputé sur le crédit d'heures ;
- le coût de la formation, à concurrence d'un montant qui ne peut dépasser, par jour et par stagiaire, 36 fois le montant horaire du Smic (article R. 4614-34 du Code du travail) ;

- les frais de déplacement, à concurrence du tarif de seconde classe des chemins de fer applicable au trajet le plus direct depuis le siège de l'établissement jusqu'au lieu de la formation (art. R. 4614-33 du Code du travail);
- les frais de séjour à hauteur de 60 € (art. R. 4614-33 du Code du travail) ;
- le déjeuner à hauteur de 15,25 euros.

LES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

Le CE, et demain le CSE, peut dédier une partie de son budget de fonctionnement au financement de la formation des délégués du personnel (art. L. 2325-43 du Code du travail). Cette décision doit être prise par une délibération adoptée à la majorité des membres présents.

Toutefois, certaines entreprises acceptent de prendre en charge le coût de cette formation, soit totalement (salaires et coût du stage), soit partiellement (seulement le coût du stage, la participation des élus se faisant sur leur crédit d'heures).

LES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX

Le CE, et demain le CSE, peut dédier une partie de son budget de fonctionnement au financement de la formation des délégués du personnel et des délégués syndicaux (art. L2315-61 du Code du travail). Cette décision doit être prise par une délibération adoptée à la majorité des membres présents.

Toutefois, certaines entreprises acceptent de prendre en charge le coût de cette formation, soit totalement (salaires et coût du stage), soit partiellement (seulement le coût du stage, la participation des élus se faisant sur leur crédit d'heures).

LES ÉLUS DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Les membres titulaires du CSE élus pour la première fois bénéficient d'un stage de formation économique d'une durée maximale de cinq jours (art. L.2315-63 du Code du travail). Le temps de travail est payé par l'employeur et la formation par le CSE (budget de fonctionnement).

Les membres de la délégation du personnel du CSE, ou, le cas échéant, les membres de la commission santé, sécurité et conditions de travail bénéficient d'une formation sur leurs missions en matière de santé, sécurité et de conditions de travail d'une durée minimale de 3 jours dans les entreprises de moins de 300 salariés et de 5 jours au-delà. Le temps de travail et le coût de la formation sont pris en charge par l'employeur. (art. L.2315-18 et L2315-40 du Code du travail).



APEX-ISAST FORMATION est un organisme de formation inscrit sous le numéro 11.75.37185.75 et agréé pour la formation des élus CE et CHSCT.



VOS DÉMARCHES

LA LETTRE DE DEMANDE DE CONGÉS DE FORMATION

Les élus doivent demander leurs congés pour les formations CE et CHSCT auprès de leur employeur. La lettre de demande de congé de formation est à adresser au minimum 30 jours à l'avance. Chaque élu doit s'assurer que sa demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception. Tout refus doit être motivé et notifié à l'intéressé dans les 8 jours (Code du travail, art. R. 3142-4).

Ce congé est de droit, sauf si l'employeur estime, après avis favorable du CE, que l'absence est préjudiciable à la production et à la bonne marche de l'entreprise (Code du travail, art. L. 3142-13) ou lorsque le contingent annuel de jours de congés de formation économique, sociale et syndicale de l'entreprise est épuisé. La non-réponse de l'employeur est considérée comme un consentement. En cas de litige, le salarié peut saisir le conseil des prud'hommes statuant en référé.

Chaque élu peut choisir librement l'organisme auprès duquel il souhaite se former à partir du moment où celui-ci dispose d'un agrément.

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander un congé de formation du ... au ... 2018 dans le cadre de la formation économique des élus du comité d'entreprise en application de l'article L. 2325-44 du Code du travail.

L'organisme responsable de cette formation est APEX-ISAST FORMATION inscrit comme organisme de formation sous le numéro 11.75.37185.75 et agréé pour la formation des élus du CE.

Je vous fournirai à mon retour une attestation de présence au stage.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Lettre type de demande de congé de formation des membres du CE

Lettre type de demande de congé de formation des membres du CHSCT

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander un congé de formation du ... au ... 2018 dans le cadre de la formation des représentants du personnel au CHSCT en application de l'article L. 4614-14 du Code du travail.

L'organisme responsable de cette formation est APEX-ISAST FORMATION inscrit comme organisme de formation sous le numéro 11.75.37185.75 et agréé pour la formation des représentants du personnel au CHSCT.

Le prix de ce stage est de ... euros HT pour les ... jours. La formation se déroulera à ... Je vous fournirai à mon retour une attestation de présence au stage.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.



Contactez-nous pour les demandes de lettres de congés relatives au CSE (nous sommes en attente des décrets à l'heure où nous éditons ce catalogue).

NOTRE APPROCHE PÉDAGOGIQUE



UN SUIVI TOUT AU LONG DE LA FORMATION

- **En amont** de la formation, vous recevrez à votre demande **un appel du formateur pour adapter le contenu** à vos attentes spécifiques.
- **En début** de formation, vous recevrez **un dossier pédagogique**. Remis à chaque participant, c'est **un véritable guide pratique** servant de référence quotidienne aux élus et régulièrement mis à jour des évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles.
- **À la fin** de la formation, chaque stagiaire remplit **une fiche d'évaluation**. Elle nous permet de prendre en compte **les observations et suggestions** des participants pour améliorer nos stages.



DES FORMATEURS EXPÉRIMENTÉS

Nos séminaires sont animés par **des consultants en droit social** et **des experts économiques et financiers** qui ont choisi de mettre leurs compétences professionnelles et leur expérience au service des représentants du personnel.

Nos formateurs sont **des femmes et des hommes de terrain**, qui sauront vous apporter **des réponses immédiates** grâce à un ton résolument **concret et pratique**, favorisant les échanges avec les élus.



DES EXERCICES DE MISE EN SITUATION

Afin de faciliter l'application de la formation en situation de travail, nous proposons **des mises en situation**. Ces exercices permettent **une véritable acquisition de savoir-faire**, en confrontant les participants à leurs pratiques et aux problèmes qu'ils rencontrent, et en recherchant ensemble les moyens de les résoudre.

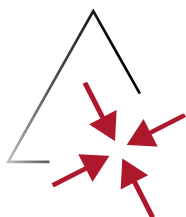


UNE ASSISTANCE DE 6 MOIS

Nous restons à votre écoute à la fin de la formation avec une **assistance téléphonique gratuite de six mois** sur tous les sujets abordés lors de la session.



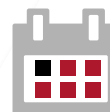
LES DIFFÉRENTES FORMULES



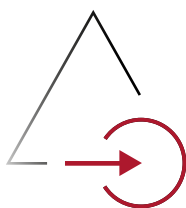
STAGES INTER-ENTREPRISES

Organisés à Paris, ils permettent la confrontation et le partage d'expériences entre élus d'horizons différents.

Pour assurer la participation active de chacun, nos séminaires ne regroupent jamais plus de **15 personnes**. Le déjeuner en inter-entreprises est pris à proximité de nos salles de formation pour prolonger la discussion.



Agenda des formations en ligne



STAGES INTRA ENTREPRISE

Toutes nos formations **peuvent être réalisées sur mesure**, spécifiquement pour **votre comité, aux dates et lieu de votre choix**.

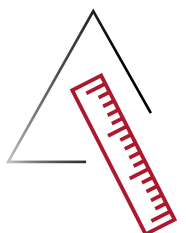
Le programme est adapté pour prendre en compte les spécificités de votre entreprise, la pratique des élus, les problèmes rencontrés et la recherche des moyens pour les résoudre.

Pour répondre au mieux aux attentes des élus et à leur environnement de travail, **nous construisons notre animation à partir de vos propres documents** (PV, ordres du jour, extraits du registre des DP, document unique sur les risques professionnels, bilans hygiène, sécurité et conditions de travail...).

Ces formations sont l'occasion de renforcer la cohésion entre élus en vous permettant de travailler ensemble sur des problématiques concrètes et de partager le même niveau d'information.

Le tarif est forfaitaire, quel que soit le nombre de participants. N'hésitez pas à nous contacter pour un devis personnalisé.

Si vous le souhaitez, nous mettons à disposition gratuitement nos salles de formation à Paris, Lille et Lyon (en fonction de nos disponibilités).



FORMATIONS SUR MESURE

Vous n'avez pas trouvé dans ce catalogue le thème dont vous avez besoin ? Contactez-nous ! Nous pouvons élaborer une formation sur mesure permettant de répondre précisément à vos attentes.

CES ÉLUS NOUS ONT FAIT CONFIANCE

 Nous avons récemment formé les représentants des instances suivantes :

Agro-alimentaire : Blédina, Danone, Hill's Pet Nutrition, Nestlé Waters M&D, Perrier, etc.

Assurances / Banques : Amundi, BNP Paribas, Banque Populaire, Caisse d'Épargne, Crédit Agricole, Crédit Coopératif, Crédit du Nord, Cofidis, CGL, Groupama, Interfimo, Natixis Interépargne, Société Générale, etc.

BTP : Campenon Bernard Construction, Cégélec Missenard, Centre scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), Eurovia Dala, Jean Lefebvre, Rabot Dutilleul Construction, Sobéa Environnement, Sogea, Vinci construction SI, etc.

Commerce : Darty, FNAC Relais, Gibert Joseph, Hanes France (Dim), H&M, Ikea, Lagardère Paris Racing, L'Oréal produits de Luxe, LVMH, Parfums Christian Dior, PPR, Xerox etc

Education / Apprentissage : AFPA, Centre de Formation de la Profession Bancaire (CFPB), La Fémis, Université Catholique de Lille etc.

Industrie : 3 M, Air Liquide DTA, Eaton, Faurecia, GDF SUEZ Trading, Otis, Mentor Graphics, Michelin, Plastic Omnium, Renault Cléon, RTE, Saint Gobain Emballage, Siemens IC, Total TRTG, Thales Air Systems, etc.

Pharmacie / Chimie : Astrazeneca, Biogen Idec, Daiichi Sankyo, Gilead Sciences, GlaxoSmithKline, Groupe ELITech, Lilly, Merial, Merck Santé, Nutricia, Phoenix Pharma, Recipharm, Sanofi, etc.

Presse / Communication / Audiovisuel / Etablissement culturel : 104, Dunod, Groupe Express Roularta, Groupe Psychologies, Hachette Filipacchi, Hachette Livre, INA, Lagardère Active, Le Point, TNS Sofres, Young & Rubicam, etc.

Santé / Associations : ASAMAD, Association des Paralysés de France (APF), Ensemble Hospitalier de l'Institut Curie, Groupe Hospitalier Mutualiste de Grenoble, Hôpital privé de Bois-Bernard, La Sauvegarde du Nord, Maison de retraite de Melesse, Ordre de Malte etc.

Services : Adecco, ASPP, Bureau Veritas, CPAM, CRIT, Dassault Systèmes, France Télécom, Groupe Valophis, Initial, La Banque Postale, Orange, Pitney Bowes, Pôle Emploi, UNSS, etc.

Tourisme / Transport / Loisirs : Adagio, Air Austral, Carlson Wagonlit, Corsair, Exapaq, France Galop, Hilton, Nouvelles Frontières, OSAC, Plaza Athénée, TUI France etc.



FORMATIONS D'ACTUALITÉ

RÉFORME DU DROIT DU TRAVAIL : L'ESSENTIEL DES ORDONNANCES

NOUVEAU

 DURÉE
1 JOUR

Cette journée vous permettra de maîtriser les points clés des ordonnances 2017 et de réfléchir aux pratiques à développer pour y répondre.



PUBLIC

Tous les
représentants du
personnel



TARIF INTER

300 € HT par élu
Restauration incluse
Tarifs dégressifs à partir du 3^e participant



PROCHAINES DATES

en inter-entreprises sur Paris
16 mars | 1^{er} juin | 8 octobre |
7 décembre 2018



En intra entreprise, organisation sur mesure à la date et au lieu de votre choix.
Contactez-nous pour un devis personnalisé.

► LE FUTUR COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

- Fusion des DP, CE et CHSCT dans toutes les entreprises, date de mise en place, points clés sur les attributions et moyens

► NÉGOCIATION COLLECTIVE

- Rôle de la branche, règle de validité des accords, nouveaux champs de négociation en entreprise

► LICENCIEMENTS

- Limitation des risques et des coûts de contentieux pour les employeurs

► INAPTITUDE

- Reclassement et contentieux

► PÉNIBILITÉ

- Diminution annoncée des obligations des employeurs

► TÉLÉTRAVAIL

- Assouplissement du cadre juridique

**FORMATIONS D'ACTUALITÉ****METTRE EN PLACE LE FUTUR COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE****NOUVEAU****DURÉE****2 JOURS**

D'ici fin 2019, vous allez passer en comité social et économique, fusion des instances DP, CE et CHSCT. Cette formation vous permettra de maîtriser le nouveau cadre juridique, de réfléchir aux possibilités d'adaptation de l'instance par la négociation et de préparer l'organisation des futures élections.

**PUBLIC**

Tous les
représentants du
personnel

**TARIF INTER**

600 € HT par élu
Restauration incluse
Tarifs dégressifs à partir du 3^e participant

**PROCHAINES DATES**

en inter-entreprises sur Paris
22-23 mars | 28-29 juin |
11-12 octobre |
20-21 décembre 2018



En intra entreprise, organisation sur mesure aux dates et au lieu de votre choix.
Contactez-nous pour un devis personnalisé.

► LE NOUVEAU CADRE POSÉ PAR LES ORDONNANCES

- Fusion des DP, CE et CHSCT dans toutes les entreprises, date de mise en place, points clés sur les attributions et moyens, changements en matière de droits des élus

► POINTS CLÉS DE L'ORGANISATION DES PROCHAINES ÉLECTIONS

- Protocole pré-électoral, représentation équilibrée des femmes et des hommes sur les listes

► POSSIBILITÉS DE NÉGOCIATION SUR L'ARCHITECTURE DU CSE

- Comités d'établissement et comité central, représentants de proximité, commissions santé, sécurité et conditions de travail, conseil d'entreprise

► POSSIBILITÉS DE NÉGOCIATION SUR LE FONCTIONNEMENT DU CSE

- Commissions, consultations, expertises, moyens. Règles à défaut d'accord

MAÎTRISER LES ÉVOLUTIONS DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE**NOUVEAU****DURÉE****1 JOUR**

La loi El Khomri en 2016 puis les ordonnances Macron en 2017 bouleversent la négociation collective : hiérarchie des normes, validité des accords, référendum, fin des avantages individuels acquis, nouveaux thèmes de négociation,... Une journée pour maîtriser les changements et réfléchir aux pratiques à développer.

**PUBLIC**

Les négociateurs

**TARIF INTER**

300 € HT par élu
Restauration incluse
Tarifs dégressifs à partir du 3^e participant

**PROCHAINES DATES**

en inter-entreprises sur Paris
15 mars | 7 juin | 9 octobre |
6 décembre 2018



En intra entreprise, organisation sur mesure à la date et au lieu de votre choix.
Contactez-nous pour un devis personnalisé.

► ARTICULATION DES NIVEAUX DE NÉGOCIATION

- Rôle de la branche, nouveaux effets des accords de groupe ou inter-entreprises

► NOUVEAUX ACCORDS DE PRÉSERVATION OU DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI PRIMANT SUR LE CONTRAT DE TRAVAIL**► RÈGLES DE NÉGOCIATION**

- Accord de méthode, durée, validité des accords

► NOUVEAUX PLANS DE DÉPARTS VOLONTAIRES NÉGOCIÉS

- Congés de mobilité, rupture conventionnelle collective

► ÉVOLUTION DES ACCORDS

- Révision, dénonciation, contentieux
- Changements en matière de négociations obligatoires

► MOYENS DES SYNDICATS

FORMATION ÉCONOMIQUE DES MEMBRES DU CSE **NOUVEAU**

 **DURÉE**
3 JOURS

Vous êtes élu pour la première fois au comité social et économique. Remplir à la fois les anciens rôles des DP, du CE et du CHSCT telle est votre difficile mission. Cette formation vous permettra de maîtriser le fonctionnement du comité et ses principales attributions. Et de vous initier à la compréhension des comptes de l'entreprise.



PUBLIC

Les membres du CSE



TARIF INTER

900 € HT par élu
Restauration incluse
Tarifs dégressifs à partir du 3^e participant



PROCHAINES DATES

en inter-entreprises sur Paris
du 28 au 30 mai
du 22 au 24 octobre 2018



En intra entreprise, organisation sur mesure aux dates et au lieu de votre choix.
Contactez-nous pour un devis personnalisé.

► **MAÎTRISER LES POINTS CLÉS DU FONCTIONNEMENT DU CSE**

- Rôles du secrétaire, du président et du trésorier
- Gestion et utilisation des budgets du comité
- Réunions : fréquence, ordre du jour et procès-verbal
- Commissions
- Moyens : utilisation du crédit d'heures, protection, délit d'entrave
- Droits à l'expertise

► **FAIRE DES INFORMATIONS ET CONSULTATIONS UN VÉRITABLE POUVOIR**

- Informations obligatoires et base de données économiques et sociales
- Consultations obligatoires : thèmes et cadre des consultations
- Construire une stratégie de réunion

► **PORTER LES RÉCLAMATIONS DU PERSONNEL**

À approfondir selon vos besoins par une formation sur la négociation collective, sur le temps de travail ou encore la rémunération

► **SAVOIR UTILISER LES DIFFÉRENTS DROITS D'ALERTE**

► **CONNAÎTRE LES AUTRES MOYENS D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL**

À approfondir avec la formation prise en charge par l'employeur pour l'ensemble des élus du CSE ou pour la commission santé, sécurité et conditions de travail si elle a été mise en place

► **GÉRER LES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES : CHAMP DES POSSIBLES ET OBLIGATIONS VIS-À-VIS DE L'URSSAF**

► **COMPRENDRE LES ENJEUX ÉCONOMIQUES DE L'ENTREPRISE**

- Décrypter les documents financiers remis par l'employeur : compte de résultat, soldes intermédiaires de gestion et bilan
- Les grandes questions à se poser : évolution de l'activité, ressources humaines, investissements, productivité, rentabilité, financement de l'entreprise
- Mise en pratique sur des exemples

**FORMATIONS D'ACTUALITÉ****ÉLUS COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE :
FORMATION EN SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL****NOUVEAU****DURÉE****3 JOURS**

Élu d'une entreprise de moins de 300 salariés, votre comité n'a pas de commission santé, sécurité et conditions de travail. Cette formation vous permettra de maîtriser le champ d'intervention du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail et les moyens pour rendre votre action plus efficace.

**PUBLIC**

Les membres du
CSE de moins de 300
salariés

**TARIF INTER**

1020 € HT par élu pris en charge par
l'employeur
Restauration incluse

**PROCHAINES DATES**

en inter-entreprises sur Paris
du 25 au 27 juin
du 22 au 24 octobre 2018



En intra entreprise, organisation sur mesure aux dates et au lieu de votre choix à partir de 4 élus (formation prise en charge par votre employeur). Contactez-nous pour un devis personnalisé.

► **POINTS CLÉS DU FONCTIONNEMENT DU CSE EN
MATIÈRE DE SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE
TRAVAIL**

- Réunions
- Utilisation des heures de délégation et moyens
- Rôle de l'inspection du travail, de la médecine du travail, de la CARSAT
- Recours à l'expertise

► **CONNAÎTRE LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR**

- Responsabilité de l'employeur : obligation de résultat, faute inexcusable
- Évaluation des risques et programme de prévention

► **FAIRE DES CONSULTATIONS OBLIGATOIRES UN
VÉRITABLE POUVOIR**

- Informations obligatoires à disposition du CSE
- Thèmes et cadre des consultations

► **ANALYSER LES RISQUES PROFESSIONNELS LORS
DES INSPECTIONS**

- Connaissance des risques de l'entreprise
- Savoir regarder, écouter, et détecter les risques
- Propositions et suivi des mesures de prévention

► **CONDUIRE UNE ENQUÊTE APRÈS ACCIDENTS DU
TRAVAIL OU EN SITUATION DE DANGER GRAVE ET
IMMINENT**

- Méthode pour la réalisation d'une enquête

CSE : MEMBRES DE LA COMMISSION SANTÉ SÉCURITÉ CONDITIONS DE TRAVAIL

NOUVEAU

 **DURÉE**
5 JOURS

Vous êtes élu du nouveau comité social et économique et membre de la commission santé sécurité conditions de travail. Cette formation vous permettra de maîtriser les prérogatives du CSE en matière de santé, sécurité, conditions de travail et vos moyens pour une action efficace.



PUBLIC

Les membres de la commission



TARIF INTER

1700 € HT par élu pris en charge par l'employeur
Restauration incluse



PROCHAINES DATES

en inter-entreprises sur Paris
du 18 au 22 juin | du 8 au 12 octobre | du 3 au 7 décembre 2018



En intra entreprise, organisation sur mesure aux dates et au lieu de votre choix à partir de 4 élus (formation prise en charge par votre employeur). Contactez-nous pour un devis personnalisé.

► FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

- Missions et périmètre d'intervention
- Accord ou règlement intérieur du CSE
- Réunions, moyens
- Rôle de l'inspection du travail, de la médecine du travail, de la CARSAT

► CONNAÎTRE LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

- Responsabilité de l'employeur : obligation de résultat, faute inexcusable
- Évaluation des risques et programme de prévention
- Informations obligatoires à disposition du CSE

► ANALYSER LES RISQUES PROFESSIONNELS LORS DES INSPECTIONS

- Connaissance des risques de l'entreprise
- Savoir regarder, écouter, et détecter les risques
- Les propositions et le suivi des mesures de prévention

► CONDUIRE UNE ENQUÊTE APRÈS ACCIDENTS DU TRAVAIL OU EN SITUATION DE DANGER GRAVE ET IMMINENT

- Réalisation d'une enquête
- Recueil des faits : observation, méthodes de questionnement pour les témoignages, rédaction du compte-rendu
- Méthode de l'arbre des causes
- Nombreux exercices pratiques
- Exploitation de l'arbre des causes pour faire des propositions de prévention

► PRÉPARER LE TRAVAIL DU CSE SUR LES COMPÉTENCES NON DÉLÉGUÉES À LA COMMISSION

- Faire des consultations obligatoires un véritable pouvoir
- Recours à l'expertise

**COMITÉS D'ENTREPRISE****FORMATION DES MEMBRES DU CE**Formation mise à jour des
évolutions législatives**DURÉE****3 JOURS**

Une formation indispensable pour maîtriser les différentes facettes du mandat, prendre toute la mesure du rôle économique du CE et se préparer au passage en comité social et économique. Cette formation vous permettra de connaître les règles de fonctionnement du comité, maîtriser les moyens d'action, organiser le travail du comité et vous initier à la compréhension des comptes de l'entreprise.

**PUBLIC**Tous les membres du
Comité**TARIF INTER**

900 € HT par élu
Restauration incluse
Tarifs dégressifs à partir du 3^e participant

**PROCHAINES DATES**

en inter-entreprises sur Paris
du 19 au 21 mars | du 18 au
20 juin | du 17 au 19
décembre 2018

Une formation sur 3 jours pour acquérir des connaissances, participer activement aux réunions sans être intimidé par le vocabulaire technique et repartir avec des outils pratiques pour s'organiser (construire un plan de travail, mettre au point une stratégie de réunion, communiquer avec les salariés...). Vous conserverez ainsi 2 jours de votre congé de formation CE pour approfondir selon vos priorités les aspects économiques, le bilan social, les réorganisations, la formation ou l'égalité professionnelle, etc.



En intra entreprise, organisation sur mesure aux dates et au lieu de votre choix. Contactez-nous pour un devis personnalisé.

« Il est impératif de prévoir cette formation pour tous les nouveaux élus afin de les accompagner rapidement dans ces démarches » Jean-Michel Cayrat – Eurovia Dala

► ORGANISATION DU COMITÉ

- Rôles du secrétaire, du président et du trésorier
- Nouvelles obligations pour la gestion financière du CE
- Règlement intérieur du CE
- Commissions du comité

► LES RÉUNIONS DU COMITÉ

- L'ordre du jour
- Le déroulement et les votes
- Un procès-verbal efficace
- Mettre au point une stratégie pour obtenir des engagements de l'employeur
- Communiquer avec les salariés

► LE RÔLE ÉCONOMIQUE DU COMITÉ

- Maîtriser les moyens d'action : budget de fonctionnement, expertises, droit d'alerte
- Maîtriser le nouveau cadre des informations et consultations obligatoires : la base de données, les 3 consultations annuelles, les consultations ponctuelles, les délais et recours
- Construire le plan de travail du comité
- Se coordonner avec les DP, le CHSCT et l'instance de coordination des CHSCT

► LES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES DU COMITÉ

- Les activités et les critères d'attribution possibles
- Les obligations vis-à-vis de l'Urssaf

► DROITS ET OBLIGATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ

- Utilisation du crédit d'heures
- Protection
- Obligation de discrétion
- Délit d'entrave

► COMPRENDRE LES COMPTES DE L'ENTREPRISE

- Comprendre les enjeux économiques
- Décrypter les documents financiers remis par l'employeur : compte de résultat, soldes intermédiaires de gestion et bilan
- Les grandes questions à se poser : évolution de l'activité, ressources humaines, investissements, productivité, rentabilité, financement de l'entreprise
- Préparer la consultation annuelle sur la situation économique et financière
- Mise en pratique sur des exemples

► POINTS DE REPÈRES SUR LE FUTUR COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

CE, NOUVELLE DONNE - FORMATION DE RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CE



Formation mise à jour des
évolutions législatives



DURÉE

3 JOURS

Déjà formé, vous êtes élu depuis plusieurs mandats. Ces dernières années, différentes lois ont modifié en profondeur l'instance. Cette formation vous permettra de faire le point sur toutes les nouveautés, de perfectionner vos méthodes de travail et d'améliorer le fonctionnement collectif du comité.



PUBLIC

Tous les membres
du Comité ayant déjà
suivi une formation
CE



Formation uniquement en intra entreprise. Organisation sur mesure aux dates et au lieu de votre choix. Contactez-nous pour un devis personnalisé.

► ORGANISER LE CE

- Nouvelles règles en matière de gestion financière,
- Mise à jour du règlement intérieur
- Réunions : fréquence, communes à plusieurs instances, visioconférence et enregistrement
- Délai pour le PV

► MAÎTRISER LES NOUVEAUX OUTILS DU RÔLE ÉCONOMIQUE

- La base de données économiques et sociales
- Les 3 consultations annuelles et les consultations ponctuelles
- Délais impératifs pour l'avis, recours
- Stratégie de réunion pour obtenir des engagements de l'employeur
- Plan de travail du CE

► CONSTRUIRE LE PLAN DE TRAVAIL DU CE

- Identifier les consultations importantes
- Anticiper, se préparer
- Travailler avec les autres instances : articulation comité d'établissement et CCE, coordination avec le CHSCT et l'instance de coordination
- Communiquer avec les salariés

► PRÉPARER LA CONSULTATION SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

- Comprendre les enjeux économiques actuels
- Approfondir sa compréhension des documents financiers remis par l'employeur : exercices
- Faire un diagnostic de la situation de l'entreprise

► POINTS DE REPÈRES SUR LE FUTUR COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

**COMITÉS D'ENTREPRISE****FORMATION APPROFONDIE DES MEMBRES DU CE****Formation mise à jour des évolutions législatives****DURÉE****5 JOURS**

Une formation complète sur 5 jours pour acquérir les connaissances utiles, participer activement aux réunions sans être intimidé par le vocabulaire technique et repartir avec des outils pratiques pour s'organiser et pour analyser les documents remis par l'employeur (comptes de l'entreprise, politique sociale).

**PUBLIC**

Tous les membres du Comité

Nous pouvons moduler le programme en fonction de vos priorités et introduire d'autres thèmes : réorganisations et fusions, PSE, formation professionnelle, etc.



Formation uniquement en intra entreprise. Organisation sur mesure aux dates et lieu de votre choix. Contactez-nous pour un devis personnalisé.

« Formation enrichissante et complète, qui permet d'évoluer et de mieux appréhender toutes les facettes du mandat. »
Pascal Metaireau – Cegelec Misnard

► ORGANISATION DU COMITÉ

- Rôles du secrétaire, du président et du trésorier
- Nouvelles obligations pour la gestion financière du CE
- Règlement intérieur du CE
- Commissions du comité

► DROITS ET OBLIGATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ

- Utilisation du crédit d'heures
- Protection
- Obligation de discrétion
- Délit d'entrave

► LES RÉUNIONS DU COMITÉ

- L'ordre du jour
- Le déroulement et les votes
- Un procès-verbal efficace
- Mettre au point une stratégie pour obtenir des engagements de l'employeur
- Communiquer avec les salariés

► PRÉPARER LA CONSULTATION ANNUELLE SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

- Comprendre les enjeux économiques
- Décrypter les documents financiers remis par l'employeur : compte de résultat, soldes intermédiaires de gestion et bilan
- Les grandes questions à se poser : évolution de l'activité, ressources humaines, investissements, productivité, rentabilité, financement de l'entreprise
- Mise en pratique sur des exemples

► LE RÔLE ÉCONOMIQUE DU COMITÉ

- Maîtriser les moyens d'action : budget de fonctionnement, expertises, droit d'alerte
- Maîtriser le cadre des informations et consultations obligatoires : la base de données, les 3 consultations annuelles, les consultations ponctuelles, les délais et recours
- Construire le plan de travail du comité
- Se coordonner avec les DP, le CHSCT et l'instance de coordination des CHSCT

► PRÉPARER LA NOUVELLE CONSULTATION ANNUELLE SUR LA POLITIQUE SOCIALE

- Champ obligatoire de la consultation
- Focus sur le bilan social : connaître les pièges à éviter dans la lecture des données, savoir analyser les effectifs, les conditions de travail, les rémunérations
- Focus sur la formation professionnelle : points de repères sur le nouveau cadre légal, savoir analyser le bilan et le plan de formation
- Focus sur l'égalité professionnelle : points de repères sur le cadre légal, déterminer les angles d'analyse pertinents selon l'entreprise

► LES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES DU COMITÉ

- Les activités et les critères d'attribution possibles
- Les obligations vis-à-vis de l'Urssaf

► POINTS DE REPÈRES SUR LE FUTUR COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

DÉLÉGATION UNIQUE DU PERSONNEL CE/DP/CHSCT



Formation mise à jour des évolutions législatives



DURÉE

3 JOURS

Remplir à la fois le rôle des DP, du CE et du CHSCT telle est votre difficile mission. Cette formation vous permettra de maîtriser les nouvelles règles de la DUP « 3 en 1 », de connaître vos moyens d'action et de vous initier à la compréhension des comptes de l'entreprise.



PUBLIC

Tous les membres de la délégation



TARIF INTER

900 € HT par élu
Restauration incluse
Tarifs dégressifs à partir du 3^e participant



PROCHAINES DATES

en inter-entreprises sur Paris
du 25 au 27 juin
du 26 au 28 novembre 2018



En intra entreprise, organisation sur mesure aux dates et au lieu de votre choix. Contactez-nous pour un devis personnalisé.

► FONCTIONNEMENT DE LA DÉLÉGATION UNIQUE

- Rôles du secrétaire, du secrétaire adjoint, du président et du trésorier
- Obligations liées à la gestion des budgets CE
- Règlement intérieur du CE
- Réunions : participants, ordre du jour, préparatoires, plénière, procès-verbal
- Droit des élus : utilisation et mutualisation du crédit d'heures, protection, délit d'entrave

► ATTRIBUTIONS DU CE

- Maîtriser les moyens d'action : budget de fonctionnement, expertises, droit d'alerte
- Maîtriser le nouveau cadre des informations et consultations obligatoires : la base de données, les 3 consultations annuelles, les consultations ponctuelles, les délais et recours
- Gérer les activités sociales et culturelles : champ des possibles et obligations vis-à-vis de l'Urssaf

► ATTRIBUTIONS DE DÉLÉGUÉ DU PERSONNEL

- Porter les réclamations du personnel : être à l'écoute des salariés, formuler efficacement la note écrite, intervenir en réunion et obtenir des réponses de l'employeur
- Conduire un droit d'alerte

► PRINCIPALES ATTRIBUTIONS DU CHSCT (À COMPLÉTER PAR LA FORMATION DES MEMBRES DU CHSCT)

- Vision générale des prérogatives CHSCT
- Principaux moyens d'action : informations, expertises, consultations, inspections, enquêtes, procédure pour danger grave et imminent

► PLAN DE TRAVAIL DE LA DUP : COMMENT S'ORGANISER POUR FAIRE FACE AUX 3 MANDATS

► COMPRENDRE LES COMPTES DE L'ENTREPRISE

- Comprendre les enjeux économiques
- Décrypter les documents financiers remis par l'employeur : compte de résultat, soldes intermédiaires de gestion et bilan
- Les grandes questions à se poser : évolution de l'activité, ressources humaines, investissements, productivité, rentabilité, financement de l'entreprise
- Mise en pratique sur des exemples

► POINTS DE REPÈRES SUR LE FUTUR COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

**COMITÉS D'ENTREPRISE****DÉLÉGATION UNIQUE DU PERSONNEL**

Formation mise à jour des évolutions législatives

**DURÉE**

3 JOURS

Vous avez été élu avant 2016 pour une délégation unique « CE + DP ». Cette formation vous permettra de connaître les règles de fonctionnement du CE et des DP, de vous initier à la compréhension des comptes de l'entreprise et de vous préparer à la transition vers le CSE, regroupant en plus les attributions du CHSCT.

**PUBLIC**

Tous les membres de la délégation

**TARIF INTER**

900 € HT par élu
Restauration incluse
Tarifs dégressifs à partir du 3^e participant

**PROCHAINES DATES**

en inter-entreprises sur Paris
du 25 au 27 juin
du 26 au 28 novembre 2018



En intra entreprise, organisation sur mesure aux dates et au lieu de votre choix. Contactez-nous pour un devis personnalisé.

« Sans cette formation, la compréhension du double rôle est impossible » Pierre Puydebois – Campenon Bernard Industrie

► FONCTIONNEMENT DE LA DÉLÉGATION UNIQUE

- Rôles du secrétaire, du président et du trésorier
- Obligations liées à la gestion des budgets CE
- Réunions : ordre du jour, préparatoires, plénière, procès-verbal
- Moyens : crédit d'heures, protection, délit d'entrave
- Modes de fonctionnement à venir : quand l'employeur peut-il mettre en place une DUP « 3 en 1 » ? rester en DUP « CE + DP » est-il possible ?

► LE RÔLE ÉCONOMIQUE DU COMITÉ

- Maîtriser les moyens d'action : budget de fonctionnement, expertises, droit d'alerte
- Maîtriser le nouveau cadre des informations et consultations obligatoires : la base de données, les 3 consultations annuelles, les consultations ponctuelles, les délais et recours
- Se coordonner avec le CHSCT

► LA GESTION DES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

- Les activités et les critères d'attribution possibles
- Les obligations vis-à-vis de l'Urssaf

► LE RÔLE DE DÉLÉGUÉ DU PERSONNEL

- Porter les réclamations du personnel : s'organiser pour être à l'écoute des salariés, formuler efficacement la note écrite, intervenir en réunion et obtenir des réponses de l'employeur
- Conduire un droit d'alerte en cas d'atteinte à la santé ou aux droits des personnes

► COMPRENDRE LES COMPTES DE L'ENTREPRISE

- Comprendre les enjeux économiques
- Décrypter les documents financiers remis par l'employeur : compte de résultat, soldes intermédiaires de gestion et bilan
- Les grandes questions à se poser : évolution de l'activité, ressources humaines, investissements, productivité, rentabilité, financement de l'entreprise
- Mise en pratique sur des exemples

► POINTS DE REPÈRES SUR LE FUTUR COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

DIAGNOSTIC ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

 **DURÉE**
2 JOURS

Cette formation vous permet d'approfondir votre compréhension des mécanismes économiques et financiers de l'entreprise et de préparer la nouvelle consultation annuelle sur la situation économique et financière. Préparation possible à partir de vos documents.



PUBLIC

Les membres du CE,
notamment ceux
de la commission
économique



Formation uniquement en intra entreprise. Organisation sur mesure aux dates et au lieu de votre choix. Contactez-nous pour un devis personnalisé.

"Le sujet étant un peu ardu, l'animateur a su étayer la théorie d'exemples précis et concrets." Corinne Mouton - Air Liquide DTA

► ANALYSER L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE

- L'analyse du chiffre d'affaires
- Les méthodes d'analyse de la croissance
- Les différentes marges dégagées
- Les soldes intermédiaires de gestion : marge brute, valeur ajoutée, résultat d'exploitation
- Les ressources humaines

► COMPRENDRE LA STRUCTURE FINANCIÈRE DE L'ENTREPRISE

- L'évaluation des postes du bilan
- Les relations significatives du bilan

► ÉVALUER LE FINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ

- Construction et lecture du tableau de financement
- L'investissement
- L'endettement
- La vitesse de rotation des capitaux engagés
- La mesure de la rentabilité

► CONDUIRE LE DIAGNOSTIC DE L'ENTREPRISE

- Environnement concurrentiel
- Moyens et besoins de l'entreprise
- Conséquences sociales et économiques de la stratégie mise en œuvre
- Management et risque

**COMITÉS D'ENTREPRISE****SECRÉTAIRE DU COMITÉ
D'ENTREPRISE**Formation mise à jour des
évolutions législatives**DURÉE**

1 JOUR

Connaître et utiliser les prérogatives du secrétaire. Organiser le CE pour accroître son efficacité.

**PUBLIC**

Les secrétaires et
secrétaires-adjoints
de CE

**TARIF INTER**

300 € HT par élu
Restauration incluse
Tarifs dégressifs à partir du 3^e participant

**PROCHAINES DATES**

en inter-entreprises sur Paris
25 juin | 16 novembre 2018

« Cette formation m'a permis de comprendre les enjeux du rôle secrétaire du CE dans la gestion d'un CE, grâce aux explications concrètes qui m'ont été fournies » Sabinah Dhunny - France Active

► **PLACE DU SECRÉTAIRE DANS L'ORGANISATION
INTERNE DU COMITÉ**

- Rôle du secrétaire
- Délégations données au secrétaire et au secrétaire adjoint
- Règlement intérieur du comité
- Responsabilité du CE et du secrétaire

► **ORDRE DU JOUR DU CE**

- Rédaction et ordonnancement
- Préparation

► **RÉUNIONS DE CE**

- Préparatoires, plénières
- Organisation
- Animation

► **PROCÈS-VERBAL**

- Valeur légale
- Rédaction
- Délai maximum

► **ANIMATION DU COMITÉ**

- Plan de travail
- Organisation d'un bureau du CE
- Communication vis-à-vis des salariés

► **POINTS DE REPÈRES SUR LE FUTUR COMITÉ
SOCIAL ET ÉCONOMIQUE**

TRÉSORIER : GÉRER LES BUDGETS
DU COMITÉFormation mise à jour des
évolutions législatives

DURÉE

2 JOURS

Trésorier, secrétaire, adjoints, vous avez des responsabilités dans la gestion des budgets du CE et demain du CSE. Votre rôle est stratégique et vous accomplissez des actes de gestion qui engagent la responsabilité du comité et parfois la vôtre. Face aux attentes importantes des salariés, il est impératif de maîtriser parfaitement la réglementation afin d'élaborer, tenir et contrôler les budgets au service d'un projet.



PUBLIC

Élus ayant des responsabilités dans la gestion des budgets (trésoriers, secrétaires, adjoints, etc.)



TARIF INTER

Tarif 600 € HT par élu
Restauration incluse
Tarifs dégressifs à partir du 3^e participant



PROCHAINES DATES

en inter-entreprises sur Paris
du 21 au 22 juin
du 3 au 4 décembre 2018

« Bonne articulation entre la pratique et la théorie. Bonne maîtrise de l'animateur qui part d'un cas concret pour développer l'argumentation » Pierre Lutran Total TRTG

► MAÎTRISER LE CADRE LÉGAL

- Responsabilité collective du comité et responsabilité individuelle des membres
- Budget de fonctionnement : calcul, dépenses autorisées
- Budget des activités sociales et culturelles : calcul, dépenses autorisées, critères d'attribution possibles, règles Urssaf
- Obligations comptables
- Processus d'arrêt et d'approbation des comptes, publicité
- Recours face aux pratiques illicites
- Conséquences sociales et économiques de la stratégie mise en œuvre
- Management et risque

- Les différentes méthodes de suivi comptable
- La relation du trésorier avec l'expert-comptable et/ou le commissaire aux comptes

► S'ORGANISER POUR ÊTRE EFFICACE ET MAÎTRISER
LES RISQUES

- Le rôle du trésorier dans la présentation des comptes
- Le règlement intérieur : le statut du trésorier, ses missions, la séparation des pouvoirs
- La mise en place de procédures organisationnelles
- La conduite des opérations comptables
- La qualité, la conservation des justificatifs

► GÉRER DES BUDGETS AU SERVICE D'UN PROJET

- Des méthodes pour élaborer des budgets et pour les suivre
- Conduire des activités et identifier les attentes des salariés
- La mise au point de tableaux de bord et de suivi de gestion
- Relier le projet au budget puis au rapport de gestion
- La mise au point d'outils de pilotage simple au quotidien

**COMITÉS D'ENTREPRISE****PRÉPARER LA CONSULTATION SUR
LA POLITIQUE SOCIALE****DURÉE****2 JOURS**

La consultation sur la politique sociale regroupe de nombreux thèmes importants, auparavant vus séparément : bilan social, temps de travail, formation, égalité professionnelle, conditions de travail, prévention des risques professionnels. Cette formation vous permettra d'aller vite à l'essentiel dans l'analyse des documents et de réfléchir aux engagements attendus de l'employeur.

**PUBLIC**

Les membres du CE,
du CSE et les
délégués syndicaux



Formation uniquement en intra entreprise. Organisation sur mesure aux dates et au lieu de votre choix. Contactez-nous pour un devis personnalisé.

► MAÎTRISER LE CADRE DE LA CONSULTATION

- Champ de la consultation
- Informations obligatoires et base de données
- Calendrier et délai pour rendre l'avis
- Expertise prise en charge par l'employeur

► ORGANISER LE TRAVAIL DU COMITÉ

- Rôle des commissions
- Préparatoires
- Stratégie de réunion
- Communication auprès des salariés

► ANALYSER LES DOCUMENTS

- Focus sur le bilan social : pièges à éviter dans la lecture des données, points clés à analyser dans les effectifs, les conditions de travail, les rémunérations
- Focus sur la formation professionnelle : nouveau cadre légal, points clés à analyser
- Focus sur l'égalité professionnelle : points de repères sur le cadre légal, angles d'analyse pertinents

**► ARTICULER LES CONSULTATIONS RÉCURRENTES
ET LES NÉGOCIATIONS OBLIGATOIRES**

- Négociations annuelles obligatoires
- Organisation des calendriers
- Utilisation des informations disponibles et orientation des expertises

SAVOIR UTILISER LE BILAN SOCIAL



DURÉE

1 OU 2 JOURS

Cette formation vous permettra de comprendre le bilan social pour questionner la politique sociale de l'entreprise.



PUBLIC

Tous les représentants du personnel qui auront à donner leur avis ou à négocier sur ces sujets



Formation uniquement en intra entreprise. Organisation sur mesure aux dates et au lieu de votre choix. Contactez-nous pour un devis personnalisé.

« Je verrai désormais le bilan social avec des yeux neufs. Sa lecture ne sera plus jamais la même : en professionnelle, plus en amateur. Je vais maintenant poser les bonnes questions et éviter les pièges. Cette formation m'ouvre de nouveaux horizons. » Michèle Coulon Verbeke - Natixis Interépargne

► CONTENU LÉGAL DU BILAN SOCIAL APRÈS LA LOI SUR LE DIALOGUE SOCIAL D'AOÛT 2015

- Indicateurs obligatoires
- Place du bilan social dans la nouvelle consultation sur la politique sociale
- Bilan social et base de données économiques et sociales

► LES PIÈGES À ÉVITER

- Comprendre les indicateurs
- Retenir les indicateurs pertinents et savoir les interpréter

► LES THÈMES À ANALYSER

- Effectifs, formation, conditions de travail, égalité professionnelle

► ANALYSER LES RÉMUNÉRATIONS

- Les limites du bilan social
- Quelques ratios et comparaisons utiles
- Les autres sources



**COMITÉS D'ENTREPRISE****LA BASE DE DONNÉES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES****DURÉE****1 JOUR**

Rendue obligatoire par la loi de juin 2013, la base de données (BDES), là où elle a été créée, reste le plus souvent en deçà des besoins des représentants du personnel. Cette formation vous permettra de réfléchir à l'outil utile pour vous et de peser sur sa mise en place ou son amélioration. Nous travaillerons à partir de votre propre base.

**PUBLIC**

Les membres du CE,
du CSE et les
délégués syndicaux



Formation uniquement en intra entreprise. Organisation sur mesure à la date et au lieu de votre choix. Contactez-nous pour un devis personnalisé.

- Cadre légal : contenu obligatoire, accès
- BDES d'établissement et d'entreprise
- Négociation d'une BDES au niveau du groupe

- Points clés pour un outil efficace : format et classement, accessibilité et utilisation, adaptation des informations aux réalités de l'entreprise et aux besoins des élus, rythme de mises à jour des informations et information des élus
- Préparation des consultations avec la base

FORMATION PROFESSIONNELLE**DURÉE****1 JOUR**

Connaître la réglementation et les obligations de l'employeur en matière de formation. Intervenir efficacement lors des consultations du comité et lors des négociations. Pouvoir renseigner les salariés sur les moyens d'accès individuel à la formation.

**PUBLIC**

Les membres du
CE, du CSE et les
membres de la
commission
formation.



Formation uniquement en intra entreprise. Organisation sur mesure à la date et au lieu de votre choix. Contactez-nous pour un devis personnalisé.

« Formation intéressante et très utile qui sera très vite mise en application. » Frédéric FICHEL, IT & L@bs

► **CADRE GÉNÉRAL DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE**

- Rôle des branches professionnelles et des OPCA
- Obligation de financement par les entreprises
- Prérogatives des différentes instances dans l'entreprise
- Le nouvel entretien professionnel obligatoire

► **L'ACCÈS INDIVIDUEL À LA FORMATION
PROFESSIONNELLE**

- Le Compte Personnel Formation
- Bilan de compétences, CIF, VAE

► **AGIR EN COMITÉ SUR LA FORMATION**

- Préparer le volet formation de la consultation sur la politique sociale
- Maîtriser les informations disponibles
- Analyser le projet de plan de formation et formuler des propositions
- Organiser le travail de la commission formation

► **NÉGOCIER SUR LA FORMATION**

- Nouveaux champs de la négociation
- Négociation facultative sur le compte personnel formation

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE



DURÉE

1 OU 2 JOURS

Connaître le droit de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Savoir analyser la situation dans l'entreprise. Maîtriser les différents moyens d'action des représentants du personnel.



PUBLIC

Tous les représentants du personnel qui auront à négocier ou à donner leur avis sur ces sujets.

Organisée sur deux jours, cette formation intégrera une mise en pratique sur la base de vos documents.



Formation uniquement en intra entreprise. Organisation sur mesure aux dates et au lieu de votre choix. Contactez-nous pour un devis personnalisé.

« Réponses claires aux problèmes rencontrés dans notre entreprise avec des propositions de stratégie » Sylvie Crocy Hachette – Filipacchi Associés

► DROIT DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE : OUTILS POUR L'ACTION

- Lois sur l'égalité entre les femmes et les hommes
- Lois en matière de discrimination
- L'évolution de la jurisprudence
- Actions en justice des salariés

► AGIR POUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE EN CE OU CSE

- Rôle de la commission égalité professionnelle
- Formuler des propositions lors des consultations et rendre un avis
- Agir par les activités sociales et culturelles

► L'EMPLOI DES FEMMES ET LA PERSISTANCE DE DÉSÉQUILIBRES

- Points de vigilance pour l'analyse

► MOBILISER LES DP ET LE CHSCT

- Le droit d'alerte des DP contre les discriminations
- Interventions possibles du CHSCT

► IDENTIFIER LES INÉGALITÉS DANS L'ENTREPRISE

- Maîtriser les différentes sources d'information
- Analyser le rapport annuel sur la situation comparée des femmes et des hommes : emplois occupés, déroulements de carrière, écarts de rémunération, accès à la formation, etc.

► PRÉPARER LA NÉGOCIATION OBLIGATOIRE SUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

- Champ et pistes de négociation pour les syndicats
- Droit à l'expertise dans les entreprises de 300 salariés et plus
- Contenu obligatoire du plan d'action en absence d'accord

**COMITÉS D'ENTREPRISE****AGIR FACE AUX PSE ET AUX PLANS DE DÉPARTS VOLONTAIRES****Formation mise à jour des évolutions législatives****DURÉE****2 JOURS**

Dans le cadre de procédures souvent brutales, organisations syndicales et instances élues doivent être capables de prendre rapidement les bonnes décisions. A côté des procédures de licenciements économiques, de nouvelles négociations sont désormais possibles pour des ruptures conventionnelles collectives pour des salariés volontaires pour quitter l'entreprise.

**PUBLIC**

Tous les membres de CCE et CE



Formation uniquement en intra entreprise. Organisation sur mesure aux dates et au lieu de votre choix. Contactez-nous pour un devis personnalisé.

« Ne connaissant que très peu de choses sur les PSE, cette formation a permis aux membres du CE d'être plus vigilants sur l'avenir et les emplois des salariés. » Julien Orré - Air Austral

► CADRE LÉGAL DES LICENCIEMENTS ÉCONOMIQUES

- Définition du licenciement économique
- Quelle procédure selon le nombre de ruptures envisagées ?
- Quand un PSE est-il obligatoire ?
- Rôle de l'administration du travail
- Assistance des syndicats et du CE par l'expert-comptable

- Contrôle du nombre de postes supprimés
- Catégories d'emploi concernées
- Critères d'ordre du licenciement

► LA PROCÉDURE POUR LES GRANDS LICENCIEMENTS ÉCONOMIQUES

- Négociation possible d'un accord majoritaire sur le PSE
- Double consultation du CE avec des délais impératifs
- Consultation du CHSCT
- Nouvelle instance de coordination des CHSCT et expertise unique

► ANALYSER LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

- Volontariat
- Reclassement interne
- Mesures d'âge
- Aide au reclassement externe
- Mesures compensatrices au licenciement
- Commission de suivi du plan

► LES NOUVEAUX PLANS DE DÉPARTS VOLONTAIRES NÉGOCIÉS

- Congé de mobilité dans un accord de GPEC
- Accord de rupture conventionnelle collective

► VOIES DE RECOURS JUDICIAIRES**► LE RÔLE MAJEUR DE L'ADMINISTRATION (DIRECTE)****► ANALYSER LE PROJET DE RÉORGANISATION**

- Force et limites de la critique des motifs économiques

AGIR DANS LES RÉORGANISATIONS ET LES FUSIONS

 **DURÉE**
1 JOUR

Savoir se diriger malgré la complexité des textes et être capable de prendre rapidement les bonnes décisions dans le cadre de procédures souvent rapides et brutales. Connaître les modifications apportées par la loi El Khomri d'août 2016.



PUBLIC

Les membres du CE, du CSE et tous les représentants du personnel qui ont à conseiller et assister les salariés



Formation uniquement en intra entreprise. Organisation sur mesure à la date et au lieu de votre choix. Contactez-nous pour un devis personnalisé.

« Un vrai plaisir d'apprendre dans ces conditions de transmission pédagogique. Merci. » Sylvie Truchet - Natixis AM

► LES DIFFÉRENTES FORMES DE RÉORGANISATIONS

- Modification des statuts de la société
- Modification de la propriété du capital
- Transferts partiels d'actifs, fusions, fusions-absorptions, ...
- Réorganisations internes

► LES CONSÉQUENCES DES TRANSFERTS D'ACTIFS SUR LES CONTRATS DE TRAVAIL (« L.1224-1 »), LE STATUT COLLECTIF ET LES INSTANCES REPRÉSENTATIVES

► LE RÔLE DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

- Information et consultation des instances : moment, modalités, délais
- Négociation par les organisations syndicales, avant et après le transfert

► PRÉPARER LES CONSULTATIONS ET LES NÉGOCIATIONS

- Points de vigilance dans l'analyse du projet
- Moyens de peser

**COMITÉS D'ENTREPRISE****TEMPS DE TRAVAIL, ORGANISATION
DU TEMPS DE TRAVAIL****DURÉE****1 JOUR**

Se repérer dans le droit complexe du temps de travail fortement modifié par la loi El Khomri d'août 2016. Se préparer à négocier avec de nouvelles règles : accord majoritaire, référendum, primauté de l'accord d'entreprise sur la branche, ...

**PUBLIC**

Tous les représentants
du personnel



Formation uniquement en intra entreprise. Organisation sur mesure à la date et au lieu de votre choix. Contactez-nous pour un devis personnalisé.

« Cette formation répond tout à fait à mes besoins. Excellente prestation du formateur » Nicole Evrard – Phildar

► **CONNAÎTRE LE DROIT EN MATIÈRE DE TEMPS DE TRAVAIL**

- Temps de travail : définition et encadre-ment
- Heures supplémentaires, heures complémentaires
- Moyens de contrôle du temps de travail
- Contraintes spécifiques : travail dominical, travail de nuit, astreinte, etc.

► **COMPRENDRE LES DIFFÉRENTES MODALITÉS D'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL**

- Aménagement hebdomadaire, sur 4 semaines, par cycle, sur l'année, etc.
- Forfaits en heures et forfaits en jour
- Compte-épargne temps
- Points de vigilance et pistes de négociation

► **FOCUS SUR LES NOUVEAUX ACCORDS DE PRÉSERVATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI**

- Contenu
- Licenciement possible des salariés refusant les modifications
- Droit à l'expertise pour les syndicats

► **MAÎTRISER LES MOYENS D'ACTION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL**

- Négociation par les syndicats : nouvelles règles, points de vigilance
- Consultation du comité sur la politique sociale
- Réclamations sur le respect du droit

LA RÉMUNÉRATION

 **DURÉE**
2 JOURS

Cette formation vous permettra de comprendre les politiques actuelles de rémunération, d'agir en comité ou en NAO, et d'aider vos collègues à décrypter leur feuille de paie.

**PUBLIC**

Tous les représentants du personnel



Formation uniquement en intra entreprise. Organisation sur mesure aux dates et au lieu de votre choix. Contactez-nous pour un devis personnalisé.

« Bien que le sujet soit difficile, les réponses qui nous ont été données nous permettent de voir beaucoup plus clair. Cela va nous servir avec nos salariés. » Lionel Clausse – Jean Lefebvre

► **SE REPÉRER PARMİ LES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION**

- Connaître les différentes composantes et les règles de paiement
- Décrypter une feuille de paie
- Savoir vérifier le respect des salaires minima (conventions collectives, Smic)
- Connaître les règles liées à l'évolution de la rémunération

- L'utilisation des outils collectifs de participation et d'intéressement
- Des obligations à faire respecter : égalité entre les femmes et les hommes, non-discrimination, principe « à travail égal, salaire égal »

► **COMPRENDRE LES ÉVOLUTIONS DES POLITIQUES DE RÉMUNÉRATION DES ENTREPRISES**

- Développement de l'individualisation, des rémunérations variables

► **MAÎTRISER LES MOYENS D'ACTION DES DIFFÉRENTS REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL**

- Informations et consultations, rôle de l'expert-comptable
- Champ de la NAO, préparation de la négociation
- Autres prérogatives à utiliser

PARTICIPATION, INTÉRESSEMENT ET PLANS D'ÉPARGNE

 **DURÉE**
1 JOUR

Se repérer dans les nombreux dispositifs possibles pour associer les salariés aux résultats de l'entreprise n'est pas chose facile, car les lois changent souvent en la matière. La loi Macron d'août 2015 est la dernière en date. Cette formation vous permettra de connaître les différents systèmes, d'en analyser les avantages et les inconvénients et de faire le point sur les nouveautés.

**PUBLIC**

Tous les représentants du personnel qui auront à négocier ou à donner leur avis sur ces sujets.



Formation uniquement en intra entreprise. Organisation sur mesure à la date et au lieu de votre choix. Contactez-nous pour un devis personnalisé.

« Les thèmes ont été parfaitement traités par l'animateur qui a su se mettre au niveau de chacun, car tous les participants n'avaient pas le même niveau de connaissance du sujet traité. Parmi les icônes du formulaire d'appréciation général : que du soleil ! » Jean-Marc Weckner - Banque Populaire

► **PARTICIPATION**

- Modes de calcul et conséquences
- Accords dérogatoires
- Gestion des droits

- Le statut social et fiscal des versements

► **INTÉRESSEMENT**

- Les différentes formules possibles
- Les modes de répartition

► **PLANS D'ÉPARGNE ENTREPRISE, PERCO**

- Conditions de mise en place
- Abondement
- Gestion des droits

► **LE RÔLE DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL**

**COMITÉS D'ENTREPRISE****LES GROUPES DE SOCIÉTÉS****DURÉE**

1 JOUR

Permettre aux représentants du personnel de comprendre les rouages d'un groupe : cadre légal et fiscal, logiques économiques et financières, institutions représentatives du personnel.

**PUBLIC**

Comités de groupe,
comités centraux,
comités d'entreprise



Formation uniquement en intra entreprise. Organisation sur mesure à la date et au lieu de votre choix. Contactez-nous pour un devis personnalisé.

« Cette formation a été très enrichissante et va permettre aux élus du comité de groupe Otis d'améliorer leur approche par rapport aux sujets qui concernent notre entreprise. »
Mohammed Moutaouakil – Otis

► L'ORGANISATION JURIDIQUE DES GROUPES

- Organigramme de détention
- Les holdings et leurs formes juridiques
- Les filiales et leurs formes juridiques, relations mère/filles, relations fille/fille
- Les dirigeants

► LES LOGIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

- Gestion financière du groupe
- Gestion des portefeuilles d'activités
- Rôle de la holding, mise sous pression des filiales, gestion des Business Units, et démembrement des opérations

► L'ORGANISATION FISCALE DES GROUPES

- Régime fiscal des résultats du groupe
- Les aides intra-groupes
- Les relations éco intra-groupe (prix de cession), les dividendes, les opérations de restructuration, les montages exotiques

► ATTRIBUTIONS DES DIFFÉRENTES IRP DU GROUPE**L'ENTREPRISE CONFRONTÉE AUX MARCHÉS BOURSISERS****DURÉE**

1 JOUR

- Pourquoi s'introduire en Bourse ?
- Les actionnaires
- L'interrogation de la Bourse : combien cela vaut-il ?
- Discussion autour de différents exemples

L'ENTREPRISE CONFRONTÉE AUX MARCHÉS BOURSISERS**DURÉE**

1 JOUR

- Les grandes entreprises actrices de la mondialisation
- La nouvelle hégémonie de l'actionnaire
- L'optimisation des actifs et la remise en question du droit social
- Nomadisme de l'investissement, sous-traitance et délocalisation
- L'instabilité du collectif de travail et la place des IRP
- La nouvelle dimension européenne

LA CRISE : POURQUOI, COMMENT, JUSQU'À QUAND ?**DURÉE**

1/2 JOURNÉE

- Origine, propagation et nature de la crise
- Efficacité des mesures prises
- Quelles solutions préconiser ?
- Conséquences de la crise

FORMATION DES MEMBRES DU CHSCT (-300 SALARIÉS)

 Formation mise à jour des évolutions législatives

 **DURÉE**
3 JOURS

Face à l'importance que prennent les questions de santé et de sécurité, le CHSCT est une instance qui monte en puissance. Cette formation vous permettra de connaître vos droits et les moyens pour rendre votre action plus efficace. Membre de la DUP « 3 en 1 », vous avez également le droit de suivre cette formation. Pour le prochain mandat, se préparer au passage en comité social et économique.



PUBLIC

Les membres du CHSCT des entreprises de moins de 300 salariés



TARIF INTER

1020 € HT par élu (tarif réglementé)
pris en charge par l'employeur
Restauration incluse



PROCHAINES DATES

en inter-entreprises sur Paris
du 5 au 7 février | du 26 au 28
mars | du 4 au 6 juin | du 15
au 17 octobre | du 10 au 12
décembre 2018

Vous repartirez avec des outils pratiques pour construire un plan de travail, conduire une inspection, mettre au point une stratégie de réunion, communiquer avec les salariés... Cette formation est prise en charge par votre employeur (coût, temps de travail, déplacement, hébergement...).



En intra entreprise, organisation sur mesure pour votre CHSCT aux dates et au lieu de votre choix à partir de 4 élus (formation prise en charge par votre employeur). Contactez-nous pour un devis personnalisé.

« Formation qui apporte des réponses claires et précises. J'ai acquis les compétences et les arguments pour arrêter de me faire balader. » Nicolas Bousquet – IsCool Entertainment

► LE FONCTIONNEMENT DU CHSCT

- Missions et périmètre d'intervention
- Composition, rôle du secrétaire et du président
- Règlement intérieur
- Réunions : ordre du jour, déroulement et PV
- Moyens matériels
- Informations obligatoires : document unique, registres, etc.
- Recours à l'expertise
- L'instance de coordination des CHSCT en cas de projet important

- Conduire une enquête après accidents du travail ou en situation de danger grave et imminent
- Intervenir lors des droits de retrait des salariés
- Se coordonner avec les DP et le CE

► LA RÉALISATION D'UNE INSPECTION

- La connaissance des risques de l'entreprise
- Le CHSCT et les entreprises extérieures
- La méthode d'analyse prospective : savoir regarder, écouter, et détecter les risques
- Les propositions et le suivi des mesures de prévention

► LES AUTRES ACTEURS DE LA PRÉVENTION

- La responsabilité de l'employeur : obligation de résultat, faute inexcusable
- Rôle de l'inspection du travail, de la médecine du travail, de la CARSAT

► DROITS ET OBLIGATIONS DES ÉLUS

- Heures de délégation, obligation de discrétion, protection et délit d'entrave

► LE PLAN DE TRAVAIL DU CHSCT

- Faire des consultations obligatoires un véritable pouvoir
- Analyser les risques professionnels lors des inspections

► POINTS DE REPÈRES SUR LE FUTUR COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

**CHSCT****FORMATION DES MEMBRES DU CHSCT (+300 SALARIÉS)**

Formation mise à jour des évolutions législatives

**DURÉE**

5 JOURS

Face à l'importance que prennent les questions de santé et de sécurité, le CHSCT est une instance qui monte en puissance. Cette formation vous permettra de connaître vos droits et les moyens pour rendre votre action plus efficace. Pour le prochain mandat, se préparer au passage en comité social et économique.

**PUBLIC**

Les membres du CHSCT des entreprises de plus de 300 salariés

**TARIF INTER**

1700 € HT par élu (tarif réglementé)
pris en charge par l'employeur
Restauration incluse

**PROCHAINES DATES**

en inter-entreprises sur Paris
du 5 au 9 février | du 26 au 30 mars | du 4 au 8 juin | du 15 au 19 octobre | du 10 au 14 décembre 2018

Vous repartirez avec des outils pratiques pour construire un plan de travail, conduire une inspection, mettre au point une stratégie de réunion, communiquer avec les salariés... Cette formation est prise en charge par votre employeur (coût, temps de travail, déplacement, hébergement...).



En intra entreprise, organisation sur mesure pour votre CHSCT aux dates et au lieu de votre choix à partir de 4 élus (formation prise en charge par votre employeur). Contactez-nous pour un devis personnalisé.

« Bonne prise de conscience du rôle d'un membre du CHSCT...ça va changer dans notre entreprise ! » Catherine Kakonyi - L'Oréal Produits de Luxe International

► LE FONCTIONNEMENT DU CHSCT

- Missions et périmètre d'intervention
- Composition, rôle du secrétaire et du président
- Règlement intérieur
- Réunions : ordre du jour, déroulement et PV
- Moyens matériels
- Informations obligatoires : document unique, registres, etc.
- Recours à l'expertise
- L'instance de coordination des CHSCT en cas de projet important

► LES AUTRES ACTEURS DE LA PRÉVENTION

- La responsabilité de l'employeur : obligation de résultat, faute inexcusable
- Rôle de l'inspection du travail, de la médecine du travail, de la CARSAT

► LE PLAN DE TRAVAIL DU CHSCT

- Faire des consultations obligatoires un véritable pouvoir
- Analyser les risques professionnels lors des inspections
- Conduire une enquête après accidents du travail ou en situation de danger grave et imminent
- Intervenir lors des droits de retrait des salariés

- Se coordonner avec les DP et le CE

► LA RÉALISATION D'UNE INSPECTION

- La connaissance des risques de l'entreprise
- Le CHSCT et les entreprises extérieures
- La méthode d'analyse prospective : savoir regarder, écouter, et détecter les risques
- Les propositions et le suivi des mesures de prévention

► LA RÉALISATION D'UNE ENQUÊTE

- Le recueil des faits : observation, méthodes de questionnement pour les témoignages, rédaction du compte-rendu
- La méthode de l'arbre des causes
- Nombreux exercices pratiques
- L'exploitation de l'arbre des causes pour faire des propositions de prévention

► DROITS ET OBLIGATIONS DES ÉLUS

- Heures de délégation, obligation de discrétion, protection et délit d'entrave

► POINTS DE REPÈRES SUR LE FUTUR COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

FORMATION DES MEMBRES DU CHSCT (- 300 SALARIÉS)



Formation mise à jour des évolutions législatives



DURÉE

3 JOURS

STAGE DE RENOUVELLEMENT

Membre du CHSCT depuis plusieurs mandats, vous avez déjà suivi une formation générale sur le CHSCT. Tous les 4 ans de mandat, consécutifs ou non, vous avez le droit à une formation de renouvellement. Cette formation vous permettra d'approfondir la maîtrise de vos moyens d'action, développer votre connaissance des risques professionnels et perfectionner vos méthodes de travail. Membre de la DUP « 3 en 1 », vous avez également le droit de suivre cette formation. Pour le prochain mandat, se préparer au passage en comité social et économique.



PUBLIC

Les membres du CHSCT des entreprises de moins de 300 salariés ayant déjà suivi une première formation



TARIF INTER

1020 € HT par élu (tarif réglementé)
pris en charge par l'employeur
Restauration incluse



PROCHAINES DATES

en inter-entreprises sur Paris
du 11 au 13 juin
du 19 au 21 novembre 2018

Organisée en intra-entreprise pour votre comité, cette formation sera construite en tenant compte de vos priorités et des risques professionnels de votre secteur (possibilité de développer par exemple les thématiques risques psychosociaux, lean management, déménagement, document unique des risques professionnels, analyse des accidents de travail, troubles musculo-squelettiques, évaluation du personnel, etc.).



En intra entreprise, organisation sur mesure pour votre CHSCT aux dates et au lieu de votre choix à partir de 4 élus (formation prise en charge par votre employeur). Contactez-nous pour un devis personnalisé.

« Sans aucun doute, un nombre incroyable d'éléments méconnus jusqu'alors. Formation extrêmement intéressante avec un animateur passionnant et extrêmement clair. » Sylvie Lambert – Astrazeneca

► LA MONTÉE EN PUISSANCE DU CHSCT

- L'évolution récente de la jurisprudence en matière de responsabilité de l'employeur
- Risques psychosociaux, pénibilité, évaluation du personnel, etc. : les nouveaux terrains d'action du CHSCT

- Préparer les consultations
- Réaliser des inspections pour identifier les risques et faire des propositions. Exercices à partir des documents des participants.
- Conduire une enquête après accident du travail ou en situation de danger grave et imminent

► AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DU CHSCT

- Rappels sur le rôle et le fonctionnement intégrant les modifications liées aux lois Rebsamen et El Khomri en 2015 et 2016
- Développer les relations avec les autres acteurs de la prévention
- Développer la communication avec les salariés
- Se coordonner avec le CE et les DP
- L'instance de coordination des CHSCT en cas de projet important

► AGIR SUR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX EN CHSCT

- Comprendre les enjeux autour des risques psychosociaux et connaître le cadre juridique
- Identifier les risques et les troubles psychosociaux sur le terrain
- Maîtriser les moyens d'investigation du CHSCT et ses moyens d'action face à des situations déjà dégradées
- Proposer des mesures de prévention

► MAÎTRISER LES MOYENS D'ACTION DU CHSCT

- Rappels sur les attributions et les différents moyens du CHSCT

► POINTS DE REPÈRES SUR LE FUTUR COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

**CHSCT****FORMATION DES MEMBRES DU CHSCT (+ 300 SALARIÉS)****Formation mise à jour des évolutions législatives****DURÉE****5 JOURS****STAGE DE RENOUVELLEMENT**

Membre du CHSCT depuis plusieurs mandats, vous avez déjà suivi une formation générale sur le CHSCT. Tous les 4 ans de mandat, consécutifs ou non, vous avez le droit à une formation de renouvellement. Cette formation vous permettra d'approfondir la maîtrise de vos moyens d'action, développer votre connaissance des risques professionnels et perfectionner vos méthodes de travail. Pour le prochain mandat, se préparer au passage en comité social et économique.

**PUBLIC**

Les membres du CHSCT des entreprises de plus de 300 salariés ayant déjà suivi une première formation

**TARIF INTER**

1700 € HT par élu (tarif réglementé)
pris en charge par l'employeur
Restauration incluse

**PROCHAINES DATES**

en inter-entreprises sur Paris
du 11 au 15 juin
du 19 au 23 novembre 2018

Organisée en intra-entreprise pour votre comité, cette formation sera construite en tenant compte de vos priorités et des risques professionnels de votre secteur (possibilité de développer par exemple les thématiques risques psychosociaux, lean management, déménagement, document unique des risques professionnels, analyse des accidents de travail, troubles musculo-squelettiques, évaluation du personnel, etc.).



En intra entreprise, organisation sur mesure pour votre CHSCT aux dates et au lieu de votre choix à partir de 4 élus (formation prise en charge par votre employeur). Contactez-nous pour un devis personnalisé.

« La formation des élus est une des données permettant un dialogue social de qualité. La formation de renouvellement des membres du CHSCT d'APEX m'a permis de renforcer ma boîte à outils pour opérer dans cette démarche. » Patrick Menez – SILCA

► LA MONTÉE EN PUISSANCE DU CHSCT

- L'évolution récente de la jurisprudence en matière de responsabilité de l'employeur
- Risques psychosociaux, pénibilité, évaluation du personnel, etc. : les nouveaux terrains d'action du CHSCT

- Conduire une enquête après accident de travail ou en situation de danger grave et imminent

► AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DU CHSCT

- Rappels sur le rôle et le fonctionnement intégrant les modifications liées aux lois Rebsamen et El Khomri en 2015 et 2016
- Développer les relations avec les autres acteurs de la prévention
- Développer la communication avec les salariés
- Se coordonner avec le CE et les DP
- L'instance de coordination des CHSCT en cas de projet important

► AGIR SUR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX EN CHSCT

- Comprendre les enjeux autour des risques psychosociaux et connaître le cadre juridique
- Identifier les risques et les troubles psychosociaux sur le terrain
- Maîtriser les moyens d'investigation du CHSCT et ses moyens d'action face à des situations déjà dégradées
- Proposer des mesures de prévention

► MAÎTRISER LES MOYENS D'ACTION DU CHSCT

- Rappels sur les attributions et les différents moyens du CHSCT
- Préparer les consultations
- Réaliser des inspections pour identifier les risques et faire des propositions. Exercices à partir des documents des participants.

► DÉVELOPPER LE SUIVI DES ACTIONS

- Le document unique des risques professionnels
- Le bilan et le programme annuel de prévention
- Utiliser le procès-verbal pour identifier les risques professionnels et faire s'engager l'employeur
- S'organiser en préparant un calendrier des actions à mener
- Faire un suivi après une expertise

► POINTS DE REPÈRES SUR LE FUTUR COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

SECRÉTAIRE DU CHSCT

 **DURÉE**
1 JOUR

Connaître et assurer le rôle de secrétaire. Organiser le CHSCT pour accroître son efficacité.

**PUBLIC**

Les secrétaires et
secrétaires-adjoints
de CHSCT

**TARIF INTER**

340 € HT par élu
Restauration incluse

**PROCHAINES DATES**

en inter-entreprises sur Paris
le 1^{er} juin | le 9 novembre
2018

« Cette formation a été très instructive, l'animateur a su répondre à bon nombre de mes interrogations. » **Adrien LEVESQUE**
– Renault Cléon

► **PLACE DU SECRÉTAIRE DANS L'ORGANISATION
INTERNE DU CHSCT**

- Rôle de chaque membre du CHSCT
- Place du secrétaire

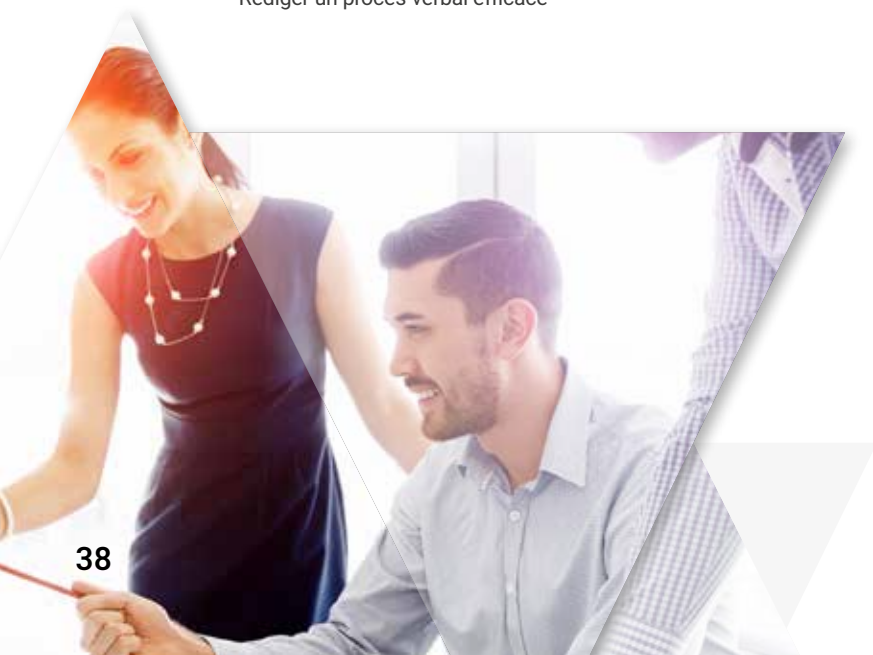
► **ANIMER LES RÉUNIONS**

- Construire l'ordre du jour
- Impulser une stratégie de réunion
- Organiser une réunion préparatoire
- Tirer parti de la réunion plénière
- Rédiger un procès-verbal efficace

► **COORDONNER LE TRAVAIL DES ÉLUS**

- Plan de travail des inspections et des consultations
- Enquêtes et procédures de danger grave et imminent
- Intérêt d'un règlement intérieur du comité
- Coordination avec le CE et avec les DP
- Communication avec les salariés

► **POINTS DE REPÈRES SUR LE FUTUR COMITÉ
SOCIAL ET ÉCONOMIQUE**





AGIR SUR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

**DURÉE**

2 JOURS

Connaître les obligations de l'employeur en matière de prévention des risques psychosociaux. Doter les membres du CHSCT d'outils méthodologiques pour l'analyse des situations de travail présentant des risques psychosociaux. Leur permettre d'initier, de suivre et d'évaluer un programme de prévention de ces risques.

**PUBLIC**

Les membres du CHSCT, les représentants du personnel intervenant sur le sujet

**TARIF INTER**

340 € HT par élu
Restauration incluse

**PROCHAINES DATES**

en inter-entreprises sur Paris
le 13 juin | le 21 novembre
2018



En intra entreprise, organisation sur mesure possible pour votre CHSCT aux dates et au lieu de votre choix à partir de 4 élus (formation prise en charge par votre employeur). Contactez-nous pour un devis personnalisé.

«Super stage où j'ai énormément appris, sur les signes avant-coureurs et les moyens à mettre en œuvre pour les RPS.»
Pierre Robin - RTE TENP

► COMPRENDRE LES DIVERSES NOTIONS, LES DÉBATS ET LES ENJEUX AUTOUR DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

- Origines
- Santé physique, santé mentale et bien-être au travail
- Se repérer dans le cadre juridique

► ABORDER CONCRÈTEMENT LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

- Une grille de lecture du travail et de la personne
- Les facteurs de risques psychosociaux
- Des méthodes d'identification des facteurs des risques et des troubles

► AGIR SUR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX, LEURS FACTEURS ET LEURS TROUBLES

- Identifier les différents acteurs, le rôle et les responsabilités de chacun
- Passer du diagnostic à l'action préventive
- Utiliser les moyens d'action internes et externes du CHSCT

AGIR FACE À UNE SITUATION DE CRISE

Vous avez déjà suivi une formation générale sur les risques psychosociaux. Harcèlements, restructurations avec leur cortège de licenciements, suicides de salariés, valeurs bousculées, réorganisations sans fin : les représentants du personnel sont en première ligne face à des situations humainement difficiles. Cette formation vous aidera à développer votre capacité à faire face aux crises.



PUBLIC

Les représentants du personnel intervenant sur le sujet



Formation uniquement en intra entreprise. Organisation sur mesure possible pour votre CHSCT à la date et au lieu de votre choix (à partir de 4 élus). Contactez-nous pour un devis personnalisé.

► LA GESTION À CHAUD D'UNE SITUATION DE CRISE

- Identifier les caractéristiques des situations de crise
- Définir les priorités à court terme
- Le rôle et les missions des différentes instances représentatives du personnel

- Le travail avec la direction

► LE SUIVI DE LA SITUATION DE CRISE SUR LES SEMAINES ET LES MOIS SUIVANTS

- Le pilotage du suivi de la crise
- Le rôle de la communication

► LA SORTIE DE CRISE

- La gestion des priorités entre crise et problématiques du quotidien
- Le rôle du document unique d'évaluation des risques et du plan d'action

Cette formation est structurée autour de mises en situation.

AGIR CONTRE LA PÉNIBILITÉ AU TRAVAIL

Le cadre légal a été à nouveau bouleversé par ordonnance en 2017. Avec le vieillissement de la population, la pénibilité au travail et la retraite sont deux sujets étroitement liés, mais le sujet de la pénibilité concerne plus largement les conditions de travail dans leurs aspects organisationnels, techniques, et humains. Entre lois, décrets et actions concrètes, le CHSCT tient un rôle majeur.



PUBLIC

Les représentants du personnel au CHSCT, les délégués syndicaux



Formation uniquement en intra entreprise. Organisation sur mesure possible pour votre CHSCT à la date et au lieu de votre choix (à partir de 4 élus). Contactez-nous pour un devis personnalisé.

► SE REPÉRER DANS LE CADRE LÉGAL

- La réforme des retraites de 2010 et la pénibilité
- Les facteurs de pénibilité
- Accord ou plan d'action obligatoire : entreprises concernées, contenu, sanctions
- Ordonnance 2017 : le nouveau compte professionnel de prévention

► COMPRENDRE LES ENJEUX

- Liens entre santé et travail
- Les risques psychosociaux comme facteurs complémentaires de pénibilité
- Enjeux économiques pour les entreprises

► AGIR CONTRE LA PÉNIBILITÉ

- Rôles de chacun
- L'action du CHSCT
- Mettre en place une démarche de prévention



AGIR FACE AU LEAN MANAGEMENT

Le déploiement du « lean » dans l'entreprise, dans des activités de production ou administratives, introduit de nouveaux concepts (kaizen, pdca, ...) et de nouveaux outils (5S, TPM, standard work...). Autant de nouveaux mots qui créent une fracture entre ceux qui « parlent lean » couramment et les autres. Pour agir efficacement, les représentants du personnel ont besoin de comprendre les concepts du lean et de bien en identifier les risques.



PUBLIC

Les représentants du personnel au CHSCT, les délégués syndicaux



Formation uniquement en intra entreprise. Organisation sur mesure possible pour votre CHSCT aux dates et au lieu de votre choix (à partir de 4 élus). Contactez-nous pour un devis personnalisé.

En intra-entreprise, cette formation est également proposée sur deux jours et inclus une journée de découverte par la pratique.

► COMPRENDRE LES MÉCANISMES DU LEAN

- Concepts et outils
- Ce qui change au quotidien

► PISTES POUR L'ACTION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

- Se coordonner entre instances
- Construire une riposte efficace

► ANALYSE DES RISQUES DE LA MÉTHODE

- Risques psychosociaux
- Troubles musculo-squelettiques

AGIR SUR LES PROJETS MODIFIANT LES ESPACES DE TRAVAIL



Déménagements, réaménagements : ces projets importants ont de fortes répercussions pour les salariés. Cette formation vous donnera les clés d'une consultation efficace.



PUBLIC

Les représentants du personnel au CHSCT ou au CSE



Formation uniquement en intra entreprise. Organisation sur mesure possible pour votre CHSCT à la date et au lieu de votre choix (à partir de 4 élus). Contactez-nous pour un devis personnalisé.

► MAÎTRISER LE CADRE LÉGAL DE LA CONSULTATION

- Articulation des différentes consultations
- Délais
- Recours en cas de défaut de consultation

► PRÉPARER LA CONSULTATION DU CHSCT

- Quelles informations demander
- Pistes d'analyse
- Recours possible à l'expertise « projet important »
- Communication auprès des salariés
- Formalisation de l'avis

► COMPRENDRE LES PROJETS MODIFIANT LES ESPACES DE TRAVAIL

- Les différents types de projets : déménagements, réaménagements
- Les références réglementaires et normatives



AGIR SUR LES ENTRETIENS INDIVIDUELS D'ÉVALUATION

Connaître le cadre réglementaire en matière d'entretiens d'évaluation. Acquérir une méthode pour analyser les enjeux liés aux entretiens d'évaluation. Identifier les points de vigilance et savoir mobiliser les moyens d'action des représentants du personnel.



PUBLIC

Tous les représentants du personnel et plus particulièrement les membres du CHSCT



Formation uniquement en intra entreprise. Organisation sur mesure possible pour votre CHSCT à la date et au lieu de votre choix (à partir de 4 élus). Contactez-nous pour un devis personnalisé.

« Stage très vivant et ouvert portant sur des cas concrets. Les échanges ont été nourris et variés » Dominique Dwek - CIC

► L'ENTRETIEN D'ÉVALUATION, CENTRE D'UNE CONFUSION ENTRETENUE

- Les différents types d'entretiens
- Évaluer : une notion polysémique
- L'évaluation et la recherche de la performance

► LE CADRE JURIDIQUE

- Les méthodes et techniques pour les entretiens d'évaluation

- La question des critères comportementaux

► LE RÔLE DU CHSCT ET DES AUTRES INSTITUTIONS REPRÉSENTATIVES

- Information-consultation du CE et du CHSCT
- Les points de vigilance
- Les risques potentiels, leur évaluation et leur prévention
- Les actions possibles des DP et des organisations syndicales



AGIR SUR LES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES

Connaître le phénomène TMS, initier en tant que représentant du personnel une démarche en matière de prévention. Aujourd'hui, les TMS représentent les 3/4 des pathologies reconnues maladies professionnelles. Leur nombre a doublé en 5 ans. Conséquence des nouveaux modes de production, leur prévention est un enjeu majeur.



PUBLIC

Tous les représentants du personnel et plus particulièrement les membres du CHSCT



Formation uniquement en intra entreprise. Organisation sur mesure possible pour votre CHSCT à la date et au lieu de votre choix (à partir de 4 élus). Contactez-nous pour un devis personnalisé.

« Cette formation me permet de mettre en relief mes compétences sur les TMS. Une formation de grande qualité avec des exemples concrets sur un sujet où nous nous heurtons sur le terrain. » Alba Simonian – Fnac Relais

► LE PHÉNOMÈNE TMS

- Les maladies professionnelles reconnues
- Réglementation : obligations de l'employeur, droits des CHSCT

► REPÉRER LES PRINCIPAUX RISQUES PROFESSIONNELS ET LEURS CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ

- La conception des postes de travail, le temps de travail, l'environnement du travail et l'organisation du travail
- La charge cognitive/psychologique et l'influence des risques psychosociaux
- Le mécanisme des TMS

► LES MOYENS D'ANALYSE

- Les outils de l'ergonomie, le repérage des contraintes et des marges de manœuvre
- Les questionnaires d'évaluation des contraintes biomécaniques
- Dépister les situations à risques

► METTRE EN PLACE UN PROGRAMME DE PRÉVENTION DES RISQUES ET ASSURER SON SUIVI

- Les grandes étapes d'une démarche de prévention
- Priorisation des actions de prévention et retour d'expérience sur les plans de prévention
- Construire des indicateurs de suivi



LE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Comprendre le document unique et, en tant que représentant du personnel, proposer des modifications et l'utiliser.



PUBLIC

Tous les représentants du personnel et plus particulièrement les membres du CHSCT



Formation uniquement en intra entreprise. Organisation sur mesure possible pour votre CHSCT aux dates et au lieu de votre choix (à partir de 4 élus). Contactez-nous pour un devis personnalisé.

« Le lien avec notre entreprise est très présent ce qui rend la formation encore plus utile » Hervé Rons - Nestlé Waters Marketing Distribution

► LA RÉGLEMENTATION SUR L'ÉVALUATION DES RISQUES ET LE DOCUMENT UNIQUE

► LES PRINCIPES DE L'ÉVALUATION DES RISQUES ET LEUR TRANSCRIPTION DANS UN DOCUMENT UNIQUE

- La notion « d'inventaire » : différencier et identifier les dangers et analyser les risques
- La notion « d'unité de travail » et la mise à jour du document
- Présentation de diverses méthodologies d'évaluation

► COMMENT PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

- Les différents risques
- Quelques principes pour intégrer ces risques au document unique

► LE RÔLE DES REPRÉSENTATIONS DU PERSONNEL

- Information, consultation ou participation ? Intérêts et limites de chaque modalité
- L'articulation avec les consultations sur la prévention et avec les négociations
- Le lien avec la consultation du CE sur la politique sociale



FORMATION DES MEMBRES DU CHSCT FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

 **DURÉE**
5 JOURS

Face aux tensions en matière de conditions de travail et à l'importance que prennent les questions de santé et de sécurité, le CHSCT est une instance majeure dans la fonction publique hospitalière. Cette formation vous permettra de connaître vos droits et les moyens dont vous disposez pour rendre votre action plus efficace au service de tous les agents. ”

 Formation uniquement en intra entreprise. Organisation sur mesure à la date et au lieu de votre choix (à partir de 4 élus). Contactez-nous pour un devis personnalisé.

 Voir le programme complet sur notre site Internet

FORMATION DES MEMBRES DU CHSCT FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT

 **DURÉE**
5 JOURS

Depuis 2011, les compétences des CHSCT de la fonction publique s'étoffent. Santé physique et mentale, sécurité, conditions de travail, le champ d'intervention est vaste. Cette formation vous permettra de maîtriser concrètement votre mandat pour rendre votre action plus efficace. Construite sur mesure pour votre CHSCT, cette formation saura prendre en compte les spécificités de votre administration ou établissement public. ”

 Formation uniquement en intra entreprise. Organisation sur mesure à la date et au lieu de votre choix (à partir de 4 élus). Contactez-nous pour un devis personnalisé.

 Voir le programme complet sur notre site Internet

FORMATION DES MEMBRES DU CHSCT FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

 **DURÉE**
5 JOURS

Dans la foulée des élections de 2014, les CHSCT se mettent en place avec un fonctionnement renouvelé. Santé physique et mentale, sécurité, conditions de travail, le champ d'intervention est vaste. Cette formation vous permettra de maîtriser concrètement votre mandat pour rendre votre action plus efficace. Construite sur mesure pour votre CHSCT, cette formation saura prendre en compte les spécificités de votre collectivité. ”

 Formation uniquement en intra entreprise. Organisation sur mesure à la date et au lieu de votre choix (à partir de 4 élus). Contactez-nous pour un devis personnalisé.

 Voir le programme complet sur notre site Internet

**DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL****FORMATION DES DÉLÉGUÉS
DU PERSONNEL****Formation mise à jour des
évolutions législatives****DURÉE****1 OU 2 JOURS**

Connaître les attributions des délégués du personnel. Acquérir des moyens pratiques d'exercice du mandat. En intra entreprise, cette formation peut être organisée sur deux jours et enrichie avec des focus liés à votre actualité : temps de travail, discriminations, rémunérations... Points de repères sur le futur comité social et économique.

**PUBLIC**

Tous les DP, quelle que soit l'ancienneté dans le mandat

**TARIF INTER**

300 € HT par élu
Restauration incluse
Tarifs dégressifs à partir du 3^e participant

**PROCHAINES DATES**

en inter-entreprises sur Paris
le 8 juin | le 8 novembre 2018.

Depuis le 10 août 2016, le CE peut dédier une partie de son budget de fonctionnement au financement de la formation des délégués du personnel (art. L. 2325-43). Cette décision doit être prise par une délibération adoptée à la majorité des membres présents.



En intra entreprise, organisation sur mesure possible aux dates et au lieu de votre choix. Contactez-nous pour un devis personnalisé.

« Excellente pédagogie, associée à un réel vécu professionnel » Jean-Luc Pisano – Immo de France

► LES DIFFÉRENTES INSTITUTIONS REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL DANS L'ENTREPRISE

- Les délégués du personnel
- Le comité d'entreprise
- Le CHSCT
- La section syndicale d'entreprise

► LES ATTRIBUTIONS DES DP

- Se repérer dans l'environnement législatif, conventionnel et contractuel du travail
- Porter les réclamations du personnel
- Conduire un droit d'alerte en cas d'atteinte à la santé ou aux droits des personnes
- Rôle des DP en l'absence de CE, de CHSCT
- La liaison avec les autres instances : question CE ou question DP ?
- Coordination avec le CHSCT

► L'EXERCICE DE LA FONCTION

- Moyens d'information
- Consultations obligatoires

- S'organiser pour être à l'écoute des salariés
- Formuler efficacement la note écrite sur les réclamations
- Intervenir en réunion et obtenir des réponses de l'employeur

► EXERCICES ET MISES EN SITUATION

- L'analyse d'une situation
- L'élaboration de la réclamation
- La rédaction de la note écrite
- La notion de rapport de force

► LES MOYENS D'ACTION DES DP

- Heures de délégation : usage et utilisation
- Assistance
- Local
- Communication avec les salariés
- Le délit d'entrave

► POUR LE PROCHAIN MANDAT, SE PRÉPARER AU PASSAGE EN COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

COMITÉS DE GROUPE

COMITÉ DE GROUPE

Mettre en place un comité de groupe, le faire fonctionner efficacement. Connaître les nouvelles règles de la négociation de groupe.



DURÉE

1 JOUR



PUBLIC

Les membres des comités de groupe



Formation uniquement en intra entreprise. Organisation sur mesure à la date et au lieu de votre choix. Contactez-nous pour un devis personnalisé.

« Excellente présentation qui a su être complètement adaptée à notre groupe. »
Muriel Gautrais- Bureau Veritas

► CHAMP D'APPLICATION

- La notion de groupe
- Mise en place du comité

► LA COMPOSITION DU COMITÉ DE GROUPE

- Durée du mandat
- Modification du périmètre du groupe

► LE FONCTIONNEMENT

- La personnalité civile du comité de groupe
- L'organisation interne
- Les moyens de fonctionnement

- Base de données mise en place par accord

► LES ATTRIBUTIONS

- Spécificité des attributions
- Les attributions économiques et professionnelles
- Distinction avec les autres représentations collectives

► LES ACCORDS DE GROUPE

- Thèmes possibles
- Primauté possible de l'accord de groupe sur l'accord d'entreprise
- Règles de validité

COMITÉS D'ENTREPRISE EUROPÉENS

COMITÉ D'ENTREPRISE EUROPÉEN

Mettre en place un comité européen. Rechercher les moyens d'améliorer son fonctionnement et son efficacité. Renégocier un accord existant.



DURÉE

1 JOUR



PUBLIC

Les membres des comités européens et des groupes spéciaux de négociation



Formation uniquement en intra entreprise. Organisation sur mesure à la date et au lieu de votre choix. Contactez-nous pour un devis personnalisé.

« Une formation complète et très intéressante. Les éclairages apportés nous ont permis de revenir vers les membres du Comité Européen et cela a débouché sur des négociations avec la direction. » Pascal Aubert – BNP Paribas

► CADRE GÉNÉRAL

- Le périmètre d'application
- Comités de groupe et CCE
- Validité des accords d'anticipation

► MISE EN PLACE DE L'INSTITUTION

- Initiative de la mise en place
- Le groupe spécial de négociation
- La négociation

► LE COMITÉ D'ENTREPRISE EUROPÉEN SELON LE CADRE « LÉGAL » ET LES PISTES D'AMÉLIORATION

- La forme et l'organisation
- Les réunions et les moyens du comité
- Le droit à l'expertise
- Les heures de délégation
- Le statut des membres représentants des salariés

► LE RÔLE DU COMITÉ D'ENTREPRISE EUROPÉEN

- La compétence (territoriale, thématique)
- L'information et la consultation du comité

► RENÉGOCIATION DE L'ACCORD



OUTILS POUR L'ACTION SYNDICALE

NÉGOCIATION ANNUELLE SUR LA RÉMUNÉRATION ET LE TEMPS DE TRAVAIL

**DURÉE**

1 OU 2 JOURS

Connaître le nouveau cadre. Savoir apprécier les politiques de rémunérations et d'organisation du travail, réfléchir à la revendication.

**PUBLIC**

Les négociateurs
d'entreprise



Formation uniquement en intra entreprise. Organisation sur mesure aux dates et au lieu de votre choix. Contactez-nous pour un devis personnalisé.

Le CE ou le CSE peut dédier une partie de son budget de fonctionnement au financement de la formation des délégués syndicaux. Cette décision doit être prise par une délibération adoptée à la majorité des membres présents.

► NOUVEAU CHAMP DE LA NÉGOCIATION

► CADRE DE LA NÉGOCIATION

- Niveau de la négociation et initiative
- Les syndicats : composition de la délégation et moyens
- Règles de validité de l'accord selon les thèmes
- Accord / PV de désaccord

► CONDUIRE LA NÉGOCIATION

- Poser et formuler les revendications
- Communiquer avec les salariés
- Règles de conduite des réunions

► PRÉPARER LA NÉGOCIATION

- Informations données à la délégation syndicale
- Informations et expertises à la disposition du comité
- Analyser les composantes de la rémunération et leur évolution
- Points de vigilance en matière de temps de travail



NÉGOCIATION ANNUELLE SUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

 **DURÉE**
2 JOURS

Connaître le nouveau cadre légal. Repérer l'ensemble des sujets de négociation, réfléchir à la revendication.



PUBLIC

Les négociateurs
d'entreprise



Formation uniquement en intra entreprise. Organisation sur mesure aux dates et au lieu de votre choix. Contactez-nous pour un devis personnalisé.

Le CE ou le CSE peut dédier une partie de son budget de fonctionnement au financement de la formation des délégués syndicaux. Cette décision doit être prise par une délibération adoptée à la majorité des membres présents.

Un vaste champ de négociation : égalité entre les femmes et les hommes, handicap, pénibilité, articulation vie personnelle et vie professionnelle, droit à la déconnexion, etc.

► **CADRE DE LA NÉGOCIATION**

- Niveau de la négociation et initiative
- Les syndicats : composition de la délégation et moyens
- Règles de validité selon les thèmes
- Accord / PV de désaccord / Plan d'action

► **CONDUIRE LA NÉGOCIATION**

- Poser et formuler les revendications
- Communiquer avec les salariés
- Règles de conduite des réunions

► **PRÉPARER LA NÉGOCIATION**

- Informations données à la délégation syndicale et aux instances élues
- Expertises possibles
- Analyser les données sur la situation comparée des femmes et des hommes
- Sources d'informations disponibles sur la qualité de vie au travail

**OUTILS POUR L'ACTION SYNDICALE****GESTION PRÉVISIONNELLE DE L'EMPLOI ET DES COMPÉTENCES (GPEC)****DURÉE****1 OU 2 JOURS**

Connaître le nouveau cadre légal de la négociation obligatoire sur la gestion des emplois et des parcours professionnels et sur la mixité des métiers dans les entreprises de 300 salariés et plus, en identifier les points clés et les enjeux, construire des propositions.

**PUBLIC**

Les négociateurs d'entreprise, les membres des CCE et CE.



Formation uniquement en intra entreprise. Organisation sur mesure aux dates et au lieu de votre choix. Contactez-nous pour un devis personnalisé.

Le CE ou le CSE peut dédier une partie de son budget de fonctionnement au financement de la formation des délégués syndicaux. Cette décision doit être prise par une délibération adoptée à la majorité des membres présents.

« Une excellente formation qui m'a donné des outils pour analyser concrètement les dossiers de la GPEC. Merci » Nicole Barta – RSI Orange

► LE NOUVEAU CHAMP DE LA NÉGOCIATION

- Définition de la GPEC
- Thèmes obligatoires et thèmes facultatifs
- Niveau pertinent
- Cadre juridique
- Enjeux

► LA CONSULTATION DU CE SUR LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET LA GPEC : UN POINT DE DÉPART POUR LA NÉGOCIATION**► LES OUTILS DU DIAGNOSTIC SOCIAL À NÉGOCIER**

- États des lieux : matrices des postes, référentiels métiers, etc.
- Informations sur les évolutions des métiers, les évolutions démographiques et les impacts sociaux de la stratégie sur les emplois et les qualifications
- Indicateurs de suivi

► LES POLITIQUES D'AJUSTEMENT ET D'ADAPTATION

- Comment identifier les mesures adaptées à la situation
- Outils en matière d'orientation
- Outils en matière de formation : plan de formation, compte personnel formation, CIF, ...
- Outils en matière de mobilité volontaire
- Politique de recrutement et d'intégration
- Départs volontaires

► LE SUIVI DE L'ACCORD



Connaître les moyens d'action du syndicat dans l'entreprise.



PUBLIC

Tous les
représentants du
personnel



Formation uniquement en intra entreprise. Organisation sur mesure à la date et au lieu de votre choix. Contactez-nous pour un devis personnalisé.

Le CE ou le CSE peut dédier une partie de son budget de fonctionnement au financement de la formation des délégués syndicaux. Cette décision doit être prise par une délibération adoptée à la majorité des membres présents.

« La formation sur la représentation syndicale m'a été très utile et indispensable pour tenir son rôle de déléguée syndicale ou autre mandat syndical et être crédible auprès des salariés » Chantal Katchadourian - Société Marseillaise de Crédit

► LES RÈGLES DE REPRÉSENTATIVITÉ DEPUIS AOÛT 2008

- Place et rôle de la section syndicale
- Conditions pour être un syndicat représentatif

► LE DÉLÉGUÉ SYNDICAL

- Les conditions de désignations
- Le pouvoir de négociation
- Le protocole d'accord préélectoral
- La négociation d'entreprise

► LES PRÉROGATIVES DES REPRÉSENTANTS DES SYNDICATS NON REPRÉSENTATIFS

► LES REPRÉSENTANTS SYNDICAUX AU CE, AU CHSCT ET DEMAIN AU CSE

- Conditions et modalités de désignation
- Place et rôle

► L'ASSISTANCE SYNDICALE DES DP

- Choix d'une assistance externe ou interne à l'entreprise
- Modalités d'information de l'employeur
- Place et rôle



OUTILS POUR L'ACTION SYNDICALE

COMMUNIQUER AVEC LES SALARIÉS



DURÉE

1 JOUR

Réfléchir à ses pratiques de communication, concevoir et rédiger un tract efficace.



PUBLIC

Tous les
représentants du
personnel



Formation uniquement en intra entreprise. Organisation sur mesure à la date et au lieu de votre choix. Contactez-nous pour un devis personnalisé.

Le CE ou le CSE peut dédier une partie de son budget de fonctionnement au financement de la formation des délégués syndicaux. Cette décision doit être prise par une délibération adoptée à la majorité des membres présents.

«Une formation très claire et très utile. Nous avons particulièrement apprécié la pédagogie du formateur.» Georges Aujoulat - Perrier

- Développer la communication : objectifs et moyens
- Moyens de la section syndicale et précautions à prendre
- Principaux modes de communication écrite
- Tract : une méthode de rédaction





30 - 32 rue de Chabrol - 75010 Paris

01 53 72 00 11 | 01 53 72 00 10

formation@apex-isast.fr

www.apex-isast.fr



Apex.Isast



Apex_Isast



groupe-apex-isast



groupe-apex-isast